LE PÈRE "LA POISSE"

J. FERENCZI & FILS
ÉDITEURS
PARIS

PHOTO STUDIO PIAZ

POLICE et MYSTÈRE
Le volume Complet 75 cs

Le père « La Poisse »

Roman policier inédit

par JEAN NORMAND

I

LE COUTEAU MALAIS

Sur le coup de huit heures, Tricot, le garde champêtre de Nainville-sur-Seine, entra à « l'Ami Désiré », une petite guinguette située au bord de la rivière, près de l'écluse, et où fréquentaient les mariniers, les pêcheurs et les amateurs de matelote, de friture.

Pour commencer, le garde trinqua sur le zinc avec le patron, un gros homme jovial, puis tira un carnet à souche de la poche de sa tunique.

— Six bateaux et autant de paires de fiches, pour toi ça fera soixante francs. C'est bien ton compte? dit-il en tendant au cabaretier un reçu tout préparé.

— J'ai compté çà de la même façon, répondit le commerçant en ouvrant son tiroir pour prendre de l'argent.

Lorsqu'il eut payé, il reprit:

— Tu choisis bien ton jour pour faire la tournée des redevances. Tous tes clients sont là, jusqu'au père La Poisse. Il est arrivé hier soir.

— Tant mieux, rétorqua le garde. Comme ça je n'aurai pas à y revenir.

Sont réservés tous droits de traduction, d'adaptation, de mise au théâtre et au cinématographe.

P. et M. 327

Sur cette réflexion, il serra la main du patron et partit.

Suivant le chemin de halage, Tricot visita plusieurs assujettis et arriva à la petite maison où venait deux jours par semaine, le samedi et le dimanche, celui que le patron de « l'Ami Désiré » venait d'appeler le père La Poisse.

C'était un homme d'une soixantaine d'années, aux allures de petit rentier, qu'on voyait arriver en fin de semaine par le train de Paris. De son vrai nom, il s'appelait Goubert, et le surnom de Père La Poisse lui provenait certainement de ses insuccès répétés à la pêche, insuccès qui ne semblaient cependant pas le décourager. Il habitait un petit chalet de deux pièces, loué pour la saison entière à Jules Bouvard, l'adjoint au maire.

Ce chalet se trouvait situé en retrait du chemin de halage, car pour y accéder il fallait, après avoir franchi la grille, traverser une petite cour plantée de rosiers.

Le garde, aussitôt arrêté devant la grille, aperçut la porte du chalet entre-bâillée.

— Fameux! murmura-t-il à part soi. Il est là.

Tricot traversa la cour et frappa à la porte, mais personne ne répondit à son appel. Une fois de plus, il frappa, mais cette fois, d'un mouvement quasi machinal il poussa la porte tandis qu'il appelait:

— Monsieur Goubert!

M. Goubert ne répondit toujours pas, mais cette fois le garde champêtre demeura interdit, immobile, tandis qu'il murmurait entre ses moustaches:

— Tonnerre de... Tonnerre de...

Néanmoins, en homme qui avait laissé un bras aux Eparges, il se remit vite et agit comme le lui commandait le règlement d'abord, son sang-froid ensuite.

Tricot prit la clef demeurée dans la serrure, à l'intérieur, ferma soigneusement la porte, mit cette clef dans sa poche, traversa la cour et poussa la grille.

Dix minutes plus tard, il arrivait chez le maire

qu'il trouva en train de décharger une voiture de foin avec son garçon.

— Quel bon vent vous amène, Tricot? lui demanda le magistrat municipal en avançant vers lui après avoir posé sa fourche le long du mur.

— Monsieur le maire, dit le garde sans plus de préambule, j'étais en train de faire la tournée des taxes de pêche, comme vous savez. En arrivant chez le père La Poisse, vous savez, le locataire à Bouvard, je l'ai trouvé étendu sur le plancher de sa baraque, assassiné sans erreur possible.

— Hein! Quoi! Assassiné, que vous dites, Tricot? s'exclama le maire, complètement interdit de ce qu'il venait d'apprendre.

— Pas d'erreur! répéta simplement Tricot.

Cette fois, le maire entra de plain-pied dans la réalité.

Son bon sens paysan, le sentiment de ses responsabilités, lui inspirèrent aussitôt la décision qui convenait.

— Moi, dit-il, je vais m'occuper de prévenir les gendarmes. Vous, retournez là-bas, et surtout ne laissez entrer personne.

— Compris, monsieur le maire, assura le garde en faisant demi-tour, et en saluant comme il convenait.

Une demi-heure plus tard, le maire arrivait au chalet en compagnie du brigadier de gendarmerie et d'un de ses hommes, venus à bicyclette. Tout naturellement, à la vue des uniformes, les curieux ne tardèrent pas à arriver, mais le brigadier, laissant son subordonné et le garde en faction devant la grille, entra dans l'intérieur du chalet en compagnie du maire.

Le père La Poisse gisait sur le plancher, étendu sur le dos, près de la table.

Ainsi que l'avait dit le garde, il était inutile de rien tenter. On ne ressuscite pas des cadavres.

— Bien! fit le brigadier. Le Parquet et la Sûreté Nationale sont prévenus, il n'y a qu'à laisser les choses en état jusqu'au moment de leur arrivée.

— Evidemment! approuva le maire, heureux de voir ses responsabilités passées en d'autres mains.

— On pourrait voir à interroger des témoins, déclara alors le brigadier.

Les témoins présumés se bornèrent à hocher la tête, ou à affirmer qu'ils n'avaient rien entendu, pas plus dans la soirée qu'au cours de la nuit.

Cependant, parmi les paysans et les hommes du bord de l'eau, s'échangeaient à mi-voix d'étranges propos.

— Ça pourrait bien, des fois, être une drôle d'affaire, disait le braconnier Surlot.

— On ne sait jamais, rétorquait Trubert, le réparateur de bateaux.

— Laissez arriver les gars de la Sûreté. Ils verront clair là où nous autres on ne voit que du noir, déclara sentencieusement le garde champêtre.

Les gars de la Sûreté, pas plus que le Parquet d'ailleurs, ne se firent attendre. Deux autos arrivèrent, s'arrêtant devant la grille, et causant net l'arrêt des conversations.

Trois messieurs descendirent de la première, le procureur, le juge d'instruction et le médecin. Dans la seconde se trouvaient deux hommes en veston, coiffés de chapeaux mous; c'étaient l'inspecteur Rival et son collègue André.

Rapidement, ils écoutèrent Tricot leur raconter comment il avait découvert le cadavre du père La Poisse en faisant la tournée des taxes, puis, suffisamment édifiés sans doute, commencèrent leurs investigations.

Tout d'abord, ils s'approchèrent du médecin qui examinait le cadavre. Il suffit au praticien de retourner le corps pour constater la cause de la mort. Le père La Poisse portait, enfoncée sous l'omoplate gauche, la lame d'un couteau qui avait atteint le cœur.

D'une secousse, le médecin retira l'arme de la plaie et la présenta aux magistrats.

Arme étrange, faite d'une lame courte, acérée et fixée dans une poignée de bois dur. Une ligature

faite de corde extrêmement serrée empêchait cette poignée de se fendiller, et une balle de plomb incrustée dans l'extrémité de cette poignée, en faussait totalement l'équilibre.

— Oh! mais je connais ça! C'est un couteau malais, s'écria l'inspecteur Rival qui avait navigué quatre ans dans la « marchande » avant d'entrer dans la police.

Prenant à son tour l'arme exotique en main, il expliqua:

— C'est le couteau des pêcheurs malais, couteau qui leur sert à tous les usages de leur profession et aussi à se battre. Il constitue une arme de jet terrible, raison pour laquelle une charge de plomb déséquilibre la poignée en l'alourdissant. A vingt pas, un homme qui a la pratique d'une telle arme ne manque pas son homme, et le tue à distance sans qu'il l'ait entendu arriver. Ç'a dû être le cas de ce pauvre malheureux, dit l'inspecteur en rendant l'arme au médecin.

— Assassinat indiscutable donc, déclara le procureur.

Poursuivant leurs investigations, les deux policiers procédaient maintenant à une fouille minutieuse des effets du mort.

L'inspecteur Rival, qui inventoriait le portefeuille, se redressa tout à coup et s'approcha du magistrat instructeur.

— Monsieur le Procureur, voilà qui est vraiment étrange et laisse à penser que nous ne sommes pas en face d'une affaire banale. Comment expliquer que Georges Berchant, un des plus gros importateurs de perles de Paris, soit venu louer ici ce chalet sous le nom et les apparences d'un petit rentier nommé Goubert?

Cette fois, du garde champêtre au procureur, tous les regards se portèrent sur l'inspecteur Rival qui étalait les pièces d'identité du mort sur la table.

Tandis que les magistrats en prenaient connaissance, il s'affaira à une autre besogne avec l'aide de son collègue André, ouvrant les placards, scru-

tant d'un œil exercé les verres, les tasses, les bouteilles, cherchant, mais en vain, l'empreinte révélatrice.

— Eh bien, Rival? lui demanda le magistrat lorsqu'il eut terminé.

— Rien, répondit l'inspecteur. Et cela confirme mes hypothèses premières. Cet homme, dit-il en désignant le cadavre du père La Poisse, n'a pas vu, pas entendu venir son assassin. Il a suffi que celui-ci entr'ouvrît la porte pour lancer son arme et tuer.

Ceci dit, le policier fit une pause et reprit:

— Ce M. Berchant, alias Goubert, alias le père La Poisse, était importateur de perles. Et il vient d'être assassiné avec un couteau malais. Il y a là un rapprochement significatif que l'enquête ne saurait négliger.

— C'est de toute évidence, Rival, approuva le magistrat.

L'ambulance qui allait emporter le corps du père La Poisse aux fins d'autopsie, venait d'arriver.

Les magistrats revinrent alors vers leur auto, mais avant de partir, le juge dit à l'inspecteur Rival:

— Je vous laisse, Rival. Vous me rendrez compte demain matin à mon cabinet. Un coup de téléphone en cas d'imprévu ou de découverte importante.

Le policier s'inclina satisfait. Seul avec son collègue André, il allait pouvoir mener cette affaire à sa guise, en un mot, faire du bon travail.

Et pour commencer ce bon travail, il décida d'aller casser la croûte à « l'Ami Désiré ».

II

EN PLEIN MYSTÈRE

Un endroit tel que « l'Ami Désiré » paraissait tout indiqué pour des gens qui, comme les policiers, voulaient se mettre en quête des ragots du pays. Tout

naturellement, ils se gardèrent bien d'aller s'attabler dans la salle à manger, et prirent place dans la salle commune.

Devant le comptoir, il y avait affluence, et les habitués de la guinguette ne se gênaient point pour échanger leurs impressions, le verre en main.

— C'est pas pour dire, affirmait un des causeurs, le pauvre bougre n'avait pas volé son surnom de père La Poisse. Je ne l'ai pas vu souvent quitter son bateau avec une filoche pleine; c'est à se demander quel plaisir il prenait à passer des journées dans un bateau.

— En tout cas, ajoutait un autre, on ne pouvait pas dire qu'il était bavard. Quand on lui disait bonjour, il vous répondait bien poliment. Et depuis deux mois que la saison de pêche est commencée, je l'ai vu tout juste causer deux fois à du monde sur le chemin de halage.

— Oui, précisa un troisième consommateur, j'ai remarqué ça, moi aussi. Un soir, en ramenant mon bateau, je l'ai vu en compagnie d'une femme, qu'on aurait dit une vraie tireuse de cartes.

C'était déjà quelque chose, ce que l'inspecteur Rival venait d'apprendre là; malheureusement, les causeurs tournèrent sans cesse autour des mêmes propos, et cessèrent d'être intéressants.

Les deux policiers quittèrent alors « l'Ami Désiré » et s'en furent rendre visite au propriétaire du chalet, l'adjoint au maire Bouvart. Celui-ci les reçut fort aimablement, et s'efforça de les renseigner de son mieux.

— Voyez-vous, messieurs, leur dit-il, en ce qui me concerne, la chose est simple. Tous les ans, un peu avant la belle saison, je mets une annonce dans les journaux pour la location de mon petit chalet. Ce monsieur Goubert est venu me voir et nous avons fait affaire; il a payé comptant pour la saison.

— Vous ne lui avez point demandé de papiers d'identité? demanda l'inspecteur, qui se garda bien de révéler à l'adjoint la double identité de son locataire.

— Ça n'est pas l'habitude, monsieur, répondit l'adjoint, surtout quand on a affaire à du monde convenable.

— Evidemment, approuva le policier qui prit congé sur ces mots.

L'inspecteur Rival s'estimait satisfait de ces premières découvertes.

Il savait que Georges Berchant n'était qu'un piètre pêcheur, ce qui lui avait d'ailleurs valu le surnom significatif de père La Poisse. Peu bavard, il ne causait à personne, et pourtant, on l'avait aperçu à deux reprises sur le chemin de halage, en conversation avec une femme ayant l'allure d'une tireuse de cartes.

Enfin, Georges Berchant s'était bien gardé de donner son nom véritable à l'adjoint au maire, le propriétaire du chalet.

— Il n'y a pas de doute, pensa-t-il alors, que ce malheureux homme connaissait son assassin; et cette femme à l'allure de tireuse de cartes, ainsi que le couteau malais qui a servi à commettre le crime, me font présager que la partie sera dure. D'ores et déjà, il faut tenir pour certain que nous sommes totalement en dehors du monde dans lequel se portent habituellement nos investigations.

Avant de rentrer à Paris, l'inspecteur Rival revint à « l'Ami Désiré » et s'efforça d'obtenir plus de précisions concernant la femme qu'on avait vu causer avec le père La Poisse, sur le chemin de halage.

Ce lui fut peine perdue, et il dut s'en tenir à ce signalement vague mais cependant caractéristique: qu'elle avait l'air d'une tireuse de cartes.

— Patience, nous verrons bien, se dit le policier.

Il pensait en effet que la mort de Georges Berchant, une fois connue, ne manquerait certainement pas de provoquer des révélations intéressantes, quand on connaîtrait parmi ses proches et ses amis, le côté fermé de sa vie.

Il possédait autos, chauffeur, et il venait par le train, prenant l'aspect le plus modeste possible, pas-

ser les deux jours de repos dont il pouvait disposer dans une bicoque au bord de la Seine.

De toute évidence, cette conduite de la part d'un tel homme, cachait un mystère qu'il fallait élucider.

Le lendemain à la première heure, l'inspecteur Rival arrivait au cabinet du magistrat instructeur, le juge Martinot.

En peu de mots, il le mit au courant de ses découvertes et conclut:

— Il y avait un mystère dans la vie de cet homme.

— Nous en aurons peut-être la clef en examinant ses papiers au cours de la perquisition que nous effectuerons cet après-midi à son domicile.

Le juge venait à peine de faire cette réponse à l'inspecteur Rival, qu'un garçon de bureau entra, porteur d'une carte qu'il remit au magistrat. Comme le policier se levait, celui-ci le pria de se rasseoir.

— Vous n'allez pas être de trop, Rival, lui dit-il.

Sur un geste, le garçon introduisit le visiteur.

C'était un homme d'une cinquantaine d'années, haut de taille, large d'épaules et d'une parfaite distinction.

Le juge se leva pour l'accueillir et fit les présentations.

— Monsieur Fernand Villard, un ami de Georges Berchant. L'inspecteur Rival, chargé de l'enquête.

Lorsque Fernand Villard se fut assis dans le fauteuil que le magistrat lui indiquait de la main, il ne se perdit point en vaines paroles.

— La mort tragique de mon ami Berchant m'a incité à venir vous rendre visite sans plus tarder, monsieur le juge, précisa-t-il tout d'abord, puis il continua:

— Il y a vingt-cinq ans que j'étais en relations d'affaires avec Georges Berchant, et son ami personnel. Les liens qui nous unissaient allaient se resserrer encore du fait que sa fille Lucie devait se fiancer prochainement à mon neveu Raoul Kersy. Et j'ai été stupéfait d'apprendre les circonstances mystérieuses de sa fin tragique.

« Jamais, au grand jamais, il ne m'a fait part de

la moindre crainte, et pourtant je suis persuadé qu'il connaissait fort bien quel danger le menaçait. Un homme comme lui ne s'est point embarrassé sans raison de tant de précautions. Quand je pense qu'il est allé jusqu'à prendre un faux nom!

— Très certainement, monsieur, répondit le juge, la perquisition de cet après-midi nous donnera des lumières sur un tel point.

— Aussi bien, monsieur le juge, me permettrez-vous de laisser entre vos mains ce chèque destiné à récompenser ceux qui auront pu faire la lumière sur la fin tragique de mon pauvre ami.

Ce disant, Fernand Villard tira un portefeuille de sa poche et prit dedans un chèque tout préparé de la somme de vingt mille francs, qu'il posa sur le bureau du magistrat, puis lui demanda la permission de se retirer.

L'après-midi même, eut lieu le transport de justice dans les bureaux et au domicile particulier de l'importateur de perles.

Ses bureaux se trouvaient situés au deuxième étage d'un immeuble de l'avenue de l'Opéra.

Là, ce fut le caissier qui reçut les magistrats. Depuis plus de quinze ans au service de Georges Berchant, il avait la haute main sur le personnel composé de deux aides-comptables et d'une dactylographe.

Contigu à la pièce claire, bien aérée, dans laquelle ils travaillaient, se trouvait le bureau personnel de Georges Berchant.

La correspondance découverte dans le bureau n'avait rien que de strictement commercial, et le caissier expliqua:

— J'ai ici un chéquier à ma signature, pour les paiements n'excédant pas dix mille francs. Mais M. Berchant conservait dans le coffre de son appartement les lots de perles achetés par lui, et me remettait les gros chèques des échéances. C'est ainsi qu'aujourd'hui, M. Berchant aurait dû me remettre un chèque de huit cent cinquante mille francs.

— A combien estimez-vous, questionna le juge, la

valeur des perles qui doivent se trouver dans le coffre particulier du défunt?

— Je vais vous donner ce renseignement avec précision, répondit le caissier en prenant un registre qu'il ouvrit et se mit à feuilleter en même temps qu'il alignait des chiffres sur un bloc-notes.

— Un million sept cent mille francs, annonça-t-il après une rapide vérification de ses opérations.

Le greffier du juge prit note de ces chiffres, après quoi les enquêteurs se transportèrent au domicile du défunt. Un spécialiste les y attendait qui ouvrit le coffre.

Les perles annoncées par le caissier s'y trouvaient, rangées dans des écrins, ainsi que le chéquier qui servait à Georges Berchant pour effectuer ses gros paiements.

Tous les papiers firent l'objet d'un examen minutieux, mais dans la volumineuse correspondance qui lui passa dans les mains, le juge ne put découvrir même un commencement de la preuve que l'importateur de perles entretenait des relations avec des gens douteux.

Le mystère emporté par lui dans la tombe, semblait donc demeurer entier.

Malgré le résultat négatif de ces perquisitions, la confiance de l'inspecteur Rival ne faiblit pas un instant. Et cet état d'esprit, il ne le dissimula point au juge Martinot.

— L'importance du secret du père La Poisse, et ce n'est point pour plaisanter que je lui garde ce surnom, est en raison directe des précautions prises par lui pour le dissimuler. C'est en considérant Georges Berchant sous la physionomie du père La Poisse, que nous devons arriver à la vérité.

S'animant à mesure qu'il parlait, le policier s'efforçait de faire passer sa conviction dans l'esprit du juge.

— Les investigations à Paris n'ont rien donné, ou du moins, si, elles nous ont montré un Georges Berchant, commerçant irréprochable. On n'en saurait peut-être dire autant du père La Poisse. Et c'est

pourquoi je prétends qu'il faut reporter toute l'activité de l'enquête à Nainville-sur-Seine où notre homme était allé cacher son secret, s'y rencontrer avec des gens inconnus des siens, de ses amis. Et je ne saurais trop répéter qu'il fallait à un homme riche, considéré, de graves motifs pour agir de la sorte.

— C'est exactement ma manière de voir, répondit le juge qui ne pouvait donner plus belle approbation à la façon dont l'inspecteur Rival conduisait son enquête.

Celui-ci, s'il venait de confier au juge Martinot ses espérances, s'était bien gardé cependant de lui faire part de ses craintes.

Le policier inclinait à penser, et non sans raison, qu'il se trouvait en présence d'un crime parfait, c'est-à-dire conçu et exécuté de façon à déjouer, à dérouter les recherches scientifiques et policières.

D'autre part, Georges Berchant, alias le père La Poisse, était importateur de perles, et son assassin s'était servi d'un couteau malais. A cette qualification de crime parfait, il fallait ajouter celle de crime exotique, ce qui donnait à penser que le ou les auteurs de ce crime, mettant à profit leur provisoire impunité, faisaient maintenant route vers la Malaisie ou la presqu'île de Malacca.

Cependant, avant de s'engager plus avant, l'inspecteur Rival tint à s'entretenir assez longuement avec Fernand Villard, et il sortit de cet entretien plus confiant que jamais.

Un réel courant de sympathie s'était établi entre ces deux hommes pourtant si différents, et l'ami du défunt, loin de partager l'avis du policier sur une fuite éventuelle du ou des criminels, persistait à penser qu'ils n'avaient pas quitté la France.

— Je suis persuadé que mon ami Berchant est mort victime d'un crime d'intérêt dans lequel est venu s'ajouter une part de vengeance et, de mon côté, avec l'aide de mon neveu, je vais m'efforcer de réunir tous les faits susceptibles de nous amener à la vérité. La mort tragique de mon pauvre ami

n'est pas autre chose que l'aboutissant de longues et ténébreuses manœuvres. Et sans aucune preuve qu'une intuition que je considère comme certaine, je dis que l'assassin de Georges Berchant n'est pas un isolé.

Lorsque Georges Villard eut fini de parler, l'inspecteur Rival ne lui répondit pas aussitôt.

Il semblait fortement impressionné par ce que venait de lui dire cet homme habitué par l'exercice de son métier, à ne point parler à la légère.

Et ce fut après un long moment de réflexion qu'il lui répondit:

— Monsieur Villard, je ne saurais trop, étant donné les relations que vous entreteniez avec Georges Berchant, vous engager à observer les règles de la plus grande prudence. Il serait possible, pour ne pas dire certain, que vous fussiez surveillé par des gens que vous ne soupçonnez point.

Sur ces mots, l'inspecteur Rival prit congé en promettant de revenir le lendemain.

III

CORRESPONDANCE MYSTÉRIEUSE

L'inspecteur Rival ne vint que tard dans la soirée du lendemain chez Fernand Villard, car il était demeuré plus longtemps qu'il ne le pensait dans le cabinet du juge d'instruction.

Il est vrai de dire que l'importance des renseignements obtenus par le policier au cours de la journée, excusait heureusement ce retard.

— Du moment que vous ne m'aviez pas téléphoné, j'étais décidé à vous attendre aussi longtemps qu'il l'aurait fallu, dit aimablement Fernand Villard au policier en l'accueillant au seuil de son cabinet de travail.

Tout de suite, la conversation s'engagea entre les deux hommes sur le sujet qui les réunissait.

— D'accord avec le juge d'instruction, commença l'inspecteur Rival, je vais vous mettre au courant des renseignements recueillis au cours de cette journée. Ce matin, je suis retourné à Nainville-sur-Seine, et voici le résultat de mon enquête.

« Nous voici presque à la fin d'août, et c'est au début de juin que M. Berchant loua le petit chalet où il fut assassiné. On peut donc déduire que ce fut à cette époque que se produisit l'événement qui troubla son existence.

— Indubitablement, approuva Fernand Villard.

— Georges Berchant vint à Nainville-sur-Seine pour y rencontrer à l'insu des siens, de ses amis, deux inconnus, un homme et une femme.

— Un homme et une femme! s'écria Fernand Villard, surpris de cette révélation inattendue.

— Un homme et une femme qui ne pouvaient pas passer inaperçus à cause de leur allure, poursuivit l'inspecteur Rival. L'un comme l'autre attirèrent nécessairement l'attention des riverains, des gens du pays, par leur souci évident de dissimuler leur personnalité. L'homme était grand, maigre, vêtu d'un costume de sport gris, portait un chapeau de feutre rabattu sur les yeux et des lunettes anti-soleil.

— Excès de précaution qui ne pouvait évidemment que le faire remarquer.

— Nous en dirons autant pour la femme, dont le chapeau garni d'un voile de mousseline blanche, lui cachait une partie de la figure, ce qui fit dire à ceux qui l'aperçurent qu'elle avait l'allure d'une tireuse de cartes.

— En somme, ce serait la femme qui aurait le plus attiré l'attention?

— Peut-être, répondit l'inspecteur Rival. Mais il y a autre chose. Plusieurs personnes ont entendu cet homme et cette femme causer avec le malheureux Berchant, très rapidement, au passage, mais suffisamment pour affirmer qu'ils employaient un jargon incompréhensible.

— Ce qui justifie pleinement l'hypothèse d'un crime exotique.

— Le fait m'apparaît maintenant indiscutable, et retient de plus en plus mon attention.

— Je vais vous dire ce qu'était ce jargon, du hollandais, tout simplement, précisa alors Fernand Villard. Mon pauvre ami, lorsque je l'ai connu il y a de cela vingt-cinq ans, revenait des îles de la Sonde, possession hollandaise. Il se maria alors, mais resta veuf de bonne heure avec une fillette, Lucie, qui est maintenant la fiancée de mon neveu Raoul Kercy.

L'inspecteur Rival tira alors un carnet de sa poche, qu'il plaça devant lui sur le bureau.

— Vous avez remarqué comme moi, monsieur Villard, dit-il alors, que pas plus au domicile que dans les bureaux de Georges Berchant, nous n'avons trouvé trace de correspondance suspecte.

— Cela m'a frappé à un point que vous ne sauriez croire.

— Pourtant, cette correspondance suspecte existait, si bien même que je l'ai découverte cet après-midi, à mon retour de Nainville-sur-Seine, et en fort peu de temps.

Cette fois, la surprise de Fernand Villard fut telle qu'il se borna, pour toute réponse, à un geste d'étonnement.

— C'est fort simple, déclara le policier. L'idée m'est venue que nos exotiques devaient avoir renoué des relations certainement anciennes avec celui dont ils allaient faire leur victime, par le canal de la « Petite correspondance » des journaux. Cette « Petite correspondance » est quelquefois la providence des enquêteurs, et je m'informai tout simplement des titres des journaux que M. Berchant lisait habituellement, assuré que si mon idée se trouvait juste, les exotiques avaient pris la précaution de se renseigner eux aussi sur ces titres.

« De la sorte ils ne risquaient ni leur temps, ni leur argent, et marchaient, en un mot, sur le maximum de chances.

Fernand Villard ne répondit rien cette fois mais, le corps penché en avant, il écoutait parler le policier avec une attention concentrée.

— Le point de départ de cette correspondance devait se fixer à une date avoisinant le moment où Georges Berchant loua le chalet de Nainville-sur-Seine. J'allai donc à la Bibliothèque Nationale où je consultai les journaux dont je possédais les titres, en prenant pour point de départ, la fin du mois de mai.

L'inspecteur Rival prit son carnet, l'ouvrit et poursuivit:

— Voici ce que j'ai trouvé, à la date du 25 mai:

GEO. Ami Batavia arrivé Paris désire vous voir urgence. Marik.

« Geo, notons-le en passant, ne peut être que le diminutif, l'abréviation de Georges, le prénom de M. Berchant.

« Celui-ci lut cet avis, comprit et répondit dans le même journal:

GEO. Serai chalet halage Nainville-sur-Seine premier juin.

— La chaîne d'anciennes relations se trouvait donc renouée entre mon pauvre ami et des gens qu'il avait connus autrefois à Batavia, remarqua alors Fernand Villard.

— Indubitablement, approuva le policier. Et je ne note pas moins de six dates de rendez-vous. C'est aux environs du 5 août que les choses semblent prendre une tournure tragique, car à cette date, je note l'appel suivant:

GEO. Situation désespérée, espère seulement en vous. Marik.

« A cet appel, Geo fit la réponse suivante:

GEO. Donnerai incessamment rendez-vous. Patientez.

« Ce fut l'ultime réponse du malheureux Geo, et nous devons croire que le rendez-vous ainsi fixé fut le dernier, celui au cours duquel il trouva la mort.

L'inspecteur Rival ferma son carnet, le remit dans sa poche, et il y eut un instant de silence pénible entre les deux hommes.

Fernand Villard reprit le premier la parole:

— Ne serait-il pas possible d'avoir le signale-

ment détaillé de celui qui a fait paraître cette annonce au bureau du journal? interrogea-t-il.

Le policier secoua négativement la tête.

— Une ligne ou deux tapées à la machine sur une feuille de papier insérée dans une enveloppe contenant le montant de l'insertion avec une adresse de fantaisie, cela suffit. Les journaux sont, il faut bien le reconnaître, dans l'impossibilité de vérifier les noms et les adresses fournis par leurs correspondants.

Georges Villard ne félicita point le policier de son importante découverte, car il jugeait l'homme au-dessus de semblables petitesses, mais dégagea la conclusion qui s'imposait:

— En somme, dit-il, la découverte de cette étrange correspondance prouve que mon ami Berchant n'est allé à Nainville-sur-Seine que contraint et forcé, obéissant à un véritable chantage.

— Le fait semble hors de doute, répondit l'inspecteur Rival.

— Combien cela a-t-il pu lui coûter? L'expertise de ses livres de commerce, l'examen de son compte en banque pourront seuls nous fixer sur ce point. Mais combien de temps faudra-t-il attendre?

Evidemment, cette remarque de Fernand Villard émettait un doute sur la rapidité avec laquelle seraient conduites ces opérations indispensables, mais le policier le rassura aussitôt.

— Monsieur Martinot, le juge d'instruction, m'a affirmé que ces vérifications indispensables seraient faites dans le plus bref délai, étant donné le retentissement de l'affaire. Et de toutes manières, vous serez informé immédiatement du résultat.

— D'ici là, il ne faut pas s'attendre à rien de bien sensationnel.

— Qui sait? répondit le policier en tendant la main à Fernand Villard pour prendre congé.

Le juge d'instruction Martinot semblait bien décidé à pousser rapidement l'enquête confiée à ses soins, et comme il l'avait dit à l'inspecteur Rival,

d'importantes vérifications furent effectuées dans le délai de quarante-huit heures.

Des experts commis pour examiner les perles enfermées dans le coffre personnel de Georges Berchant procédèrent à cette constatation effarante: elles étaient toutes fausses, de la plus petite à la plus grosse! Quant au compte en banque, il ne décelait aucun prélèvement autre que ceux nécessaires à des paiements réguliers.

Comme bien on pense, Fernand Villard fut immédiatement appelé au cabinet du juge pour être informé du résultat de cette expertise.

Calmement, en homme d'affaires, il exposa au magistrat sa manière de voir concernant cette extraordinaire constatation.

Tout d'abord, il tint à mettre la mémoire de son ami au-dessus de toute atteinte.

— C'est la veille de sa mort, que mon pauvre ami Berchant a acheté le lot de perles dont les experts dénient justement la valeur. Berchant n'a acheté, n'a pu acheter que des perles de valeur. Comment se fait-il qu'on découvre maintenant dans son coffre des perles fausses? Moi, je dis qu'il y a eu substitution opérée à son insu.

— Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur Villard, observa alors le juge, que le coffre-fort de votre ami n'a subi aucune tentative d'effraction. Par conséquent, nous sommes fondés à dire que les perles trouvées dans son coffre, y ont été placées par lui.

— D'accord, monsieur le juge, mais moi je vous dis que Berchant y a placé ou a cru y placer de vraies perles. Il a été victime d'une substitution ou d'un vol.

— N'aurait-il pas pu, interrogea alors le juge, pour faire face à des besoins d'argent pressants, vendre les vraies perles et les remplacer par des fausses? Cela lui aurait épargné de faire un prélèvement important et visible sur son compte.

— Monsieur le juge, observa toujours calmement Fernand Villard, une telle supposition ne tient pas,

ne saurait tenir. Georges Berchant a été tué le lendemain du jour où il a acheté le lot de perles. Il est impossible, croyez-moi, d'opérer une vente pareillement importante en l'espace d'une journée. En admettant ensuite la chose comme possible, une transaction de cette valeur ne saurait passer inaperçue dans le monde des joailliers. Or, aucun de nous n'en a eu connaissance. Maintenant, admettons l'absurde, l'impossible. Georges Berchant vend son lot de perles. Mais alors quelle nécessité se serait imposée à lui de remplacer les vraies perles par des fausses?

— Rien de plus exact, répondit le juge frappé par la logique impeccable de ce raisonnement. M. Berchant avait payé comptant son lot de perles, il pouvait en faire ce qu'il voulait sans avoir à rendre de comptes à personne.

— Loin de moi l'idée de faire du paradoxe, monsieur le juge, reprit alors Fernand Villard, mais j'en arrive à croire que cette substitution d'un lot de perles fausses à un lot de perles vraies, pourrait bien nous amener à la découverte des criminels de Nainville-sur-Seine.

— Il faudrait donc, conclut le juge, la considérer comme un élément favorable à la marche de l'enquête.

— Je le pense, monsieur le juge, répondit doucement Fernand Villard. Un lot de perles valant près de deux millions, cela laisse des traces même à travers le monde, et celui qui s'occupe du commerce des perles sait qu'il est plus fermé que vous ne pourriez l'imaginer. Je dis et je prétends que cette substitution va avoir pour résultat immédiat de limiter le champ des recherches de la police.

Sans pouvoir s'en douter, Fernand Villard partageait exactement la même manière de voir que l'inspecteur Rival.

— Que nous retrouvions seulement une seule de ces perles, disait-il à son collègue André, et je me fais fort de découvrir non seulement tout le lot, mais encore l'individu qui l'aura vendu.

Rien n'était plus vrai, et de nombreux exemples venaient corroborer la thèse du policier.

En attendant, l'assassinat du père La Poisse, car telle était la rubrique adoptée par la plupart des journaux, connaissait un regain d'actualité.

Mais sans plus s'émouvoir des articles de journaux, l'inspecteur Rival et son collègue André poursuivaient méthodiquement leur tâche.

Malgré tous leurs efforts ils ne purent arriver à de nouvelles précisions. L'enquête se mit à marquer le pas, et il fallut un événement aussi extraordinaire qu'imprévu, pour les mettre sur la trace de la vérité.

IV

AU CERCLE DES ÉTRANGERS

Attablés dans un grand établissement de nuit de Montparnasse, deux jeunes gens dont l'un était le commissaire de la marine marchande, Kerlec, l'autre son ami le peintre Surdon causaient en terminant leur dîner.

— Allons finir la soirée au cercle des Etrangers, dit le marin à son ami.

Kerlec terminait un congé d'un mois et devait repartir dans le courant de la semaine pour Marseille. Pendant ses séjours à Paris, il fréquentait le cercle des Etrangers où se retrouvaient des marins, des coloniaux, des commerçants.

Lorsque les deux jeunes gens arrivèrent au cercle, la partie battait son plein. Elle sollicitait même l'attention des joueurs présents, du fait d'un ponte qui semblait particulièrement favorisé par la chance.

Grand, maigre, le teint basané, des yeux noirs brillants, profondément enfoncés au creux des orbites, un cigare de prix à la bouche, l'homme jouait en laissant tomber de temps à autre sur l'assemblée un regard indifférent.

Et devant lui, les plaques d'ivoire, les jetons s'amoncelaient avec une régularité déconcertante.

A un moment donné, ce joueur chéri de la fortune se leva et annonça tranquillement :

— Il y a une suite.

L'homme au teint basané se leva, changea ses plaques et ses jetons, laissa un large pourboire au croupier et partit.

La partie reprit son cours, non sans que les joueurs eussent échangé les impressions de circonstance.

Kerlec suivit d'un œil distrait les premières données, puis demanda à un employé :

— Comment s'appelait ce joueur chanceux qui vient de partir?

— Monsieur Joeriman.

Kerlec laissa passer le coup qui se jouait, puis dit à son ami :

— Vous venez, Surdon?

Les deux jeunes gens sortirent, mais une fois dehors, le marin prit le bras de son ami en lui disant :

— Vous m'excuserez, mon cher, mais je viens de voir et de constater quelque chose qui me trouble à un point que vous ne sauriez imaginer.

— Contez-moi cela, répondit le peintre Surdon en allumant un cigare.

— Il y a de celà trois mois, j'arrivai à Marseille par le paquebot *Singapour* de la ligne d'Extrême-Orient. Parmi les passagers, se trouvait M. Joeriman, le propriétaire des plus importantes pêcheries de perles des îles de la Sonde.

— Celui-là qui vient de faire une si belle partie?

— Non.

— Un de ses parents alors?

— M. Joeriman n'a pas de parents, il est le dernier, le seul du nom.

— Alors? interrogea le peintre fort intrigué.

— Commissaire du bord, je connaissais tous les passagers, et je puis vous affirmer que M. Joeriman n'a rien de commun ni comme taille, ni comme aspect avec celui qui a donné ce nom au cercle des Etrangers.

— Similitude de nom, peut-être.

— Impossible, car je connais le nom véritable de cet individu. Lui aussi était embarqué à bord du *Singapour*, mais comme passager de troisième classe, et je me souviens fort bien de son nom. Il s'appelle Jorik Nilson et était accompagné de sa mère Marik Nilson.

— Savez-vous que ce que vous me racontez là est du dernier troublant, mon cher Kerlec, remarqua alors le peintre Surdon.

— Troublant? Inquiétant, vous voulez dire, car la vue et le mensonge de cet homme m'ont remis en mémoire un fait auquel je ne pensais plus aucunement. Joeriman, le vrai, en débarquant à Marseille, alla passer la nuit dans un cercle. En rentrant chez lui, il fut gravement blessé d'un coup de couteau, et dut être transporté d'urgence à l'hôpital. Je rembarquai trois jours plus tard, et ne pus m'inquiéter davantage de lui, mais ce que je sais bien, c'est que le chirurgien refusa de se prononcer sur son état.

« Aussi, vous jugez de ma stupeur en entendant cet homme qui se nomme en réalité Jorik Nilson, se donner pour le vrai Joeriman!

— Que comptez-vous faire Surdon ? demanda le peintre à son ami.

— Demain matin, j'irai au Palais de Justice faire ma déclaration, et il faudra que cet homme qui s'appelait Nilson à bord du *Singapour*, explique comment il est devenu Joeriman à Paris.

— Eh bien, venez me prendre en passant, je vous accompagnerai.

Tout en causant, les deux jeunes gens arrivèrent à l'Observatoire où ils se séparèrent pour rentrer chez eux.

Kerlec était descendu dans un hôtel voisin du boulevard Raspail où le peintre avait son atelier.

Le lendemain matin, le peintre Surdon ne voyant pas arriver son ami, téléphona à son hôtel.

La réponse que lui fit le garçon d'hôtel le laissa sans voix.

— Il a dû arriver quelque chose à M. Kerlec au

cours de la nuit, car on a téléphoné au patron qui vient de partir à l'hôpital Cochin.

Sans mot dire, Surdon raccrocha l'appareil puis descendit sur le boulevard, la tête en feu, le cerveau vide, et partit à pied vers l'hôpital.

Dès qu'il se fut nommé et qu'il eut donné le motif de sa venue, le peintre fut introduit près d'un des administrateurs qui lui apprit la terrible vérité.

Des agents de service pendant la nuit aux alentours du carrefour de l'Observatoire avaient aperçu à l'entrée du Boulevard de Port-Royal, le corps d'un homme étendu sur le trottoir.

Ils le relevèrent et constatèrent qu'il avait été frappé d'un coup de poignard en dessous de l'omoplate gauche. La mort avait dû être instantanée car la lame avait touché le cœur. Le poignard, arme étrange, était fait d'une lame d'acier enfoncée dans une poignée de bois ligaturée de ficelle et déséquilibrée par un morceau de plomb.

Le peintre Surdon alla reconnaître le corps de son malheureux ami, puis sans plus attendre, descendit au Palais de Justice.

Il n'y avait pas de doute pour lui, l'assassin de Kerlec était le faux Joeriman. Il avait lui aussi reconnu le commissaire, l'homme qui connaissait sa véritable identité, et pour faire taire cette voix révélatrice, il s'était empressé de quitter le cercle avant le départ des deux jeunes gens.

Les suivre fut pour lui chose facile, et très certainement le malheureux Kerlec reçut le coup mortel peu après avoir quitté son ami. L'endroit où fut trouvé son cadavre en témoignait.

L'inspecteur Rival mis aussitôt au courant des déclarations du peintre Surlon, s'empressa d'accourir.

Il lui fit répéter sa déclaration, lui faisant préciser tous les détails de cette nuit tragique.

— Il est heureux, monsieur, dit le policier au jeune homme, que votre ami ait pu vous faire ses confidences avant de vous quitter. Cela permettra peut-être d'arriver au châtiment d'un criminel for-

midablement rusé, terriblement dangereux, car il paraît décidé à supprimer tous ceux qui se dresseraient devant lui.

L'inspecteur Rival considérait comme évident que l'assassin de Georges Berchant et du malheureux Kerlec, n'étaient qu'un seul et même homme. D'ailleurs, la fausse identité prise par lui, son lieu de provenance, la femme qui l'accompagnait pendant son voyage à bord du *Singapour*, cela constituait autant de preuves que l'assassin de Nainville-sur-Seine se trouvait toujours à Paris.

— Cet homme, comme tous ses pareils, change certainement de domicile journellement, et malgré qu'il soit nanti d'une forte somme d'argent, ce n'est point dans un palace que nous risquons de le trouver. Nous possédons maintenant son signalement détaillé, et si la brigade des garnis fait bien son métier, il ne saurait plus se promener longtemps en liberté, dit le policier au peintre, en le quittant.

Sans plus attendre, l'inspecteur Rival s'en fut transmettre la fiche de signalement aux services compétents, tandis qu'un garçon de bureau conduisait le peintre Surdon au cabinet du juge Martinot, averti par un coup de téléphone de l'événement imprévu qui allait donner à l'enquête un nouveau coup de fouet.

Des renseignements demandés téléphoniquement à la Sûreté marseillaise, concernant le vrai, l'authentique Joerimann, amenèrent une réponse des plus favorables.

Celui-ci, remis à grand'peine de sa terrible blessure, se trouvait sur la Côte d'Azur où il achevait sa convalescence, et il annonçait son arrivée prochaine à Paris.

— Voilà qui va très bien, pensa l'inspecteur Rival. Mais en homme qui connaissait admirablement les vicissitudes d'une enquête et les sautes brusques d'une fortune qui semble ne vouloir mieux vous favoriser que pour mieux vous abandonner ensuite, il réservait l'avenir.

Pour lui, l'affaire du père La Poisse serait vrai-

ment terminée, lorsqu'il aurait passé les menottes aux poignets de Jorik Nilson et de sa digne mère.

En dépit de cette avance incontestable de l'enquête, un problème restait à résoudre et non des moindres.

Comment le lot de perles achetées par le malheureux Berchant s'était-il transformé en perles fausses et à quel moment?

De ce côté, c'était la nuit complète, et comme l'inspecteur Rival disposait de sa soirée, il téléphona à Fernand Villard pour lui demander s'il pourrait lui rendre visite au cours de la soirée.

— Je vous attends, lui répondit simplement celui-ci.

V

UN EXTRAORDINAIRE CAISSIER

— Comme tous les gens de notre métier, je connaissais M. Joeriman, et je suis certain que ce pauvre Berchant et lui devaient entretenir mieux que des relations d'amitié, dit Fernand Villard au policier lorsque celui-ci l'eut mis au courant des tragiques événements que nous venons de conter.

— Nous voilà enfin fixés sur bien des points obscurs, répondit celui-ci, et comme je l'ai pensé depuis le début de l'enquête, c'est bien dans les îles de la Sonde qu'il fallait chercher les raisons de la mort tragique de Georges Berchant.

— Croyez-vous que depuis ce nouveau crime, Jorik Nilson n'ait point quitté Paris? Il n'est point démuni d'argent, puisque nous savons qu'il a gagné la forte somme au cercle des Etrangers.

— Justement cette fortune imprévue me rassure, répliqua le policier avec assurance. Nilson a de l'argent, lui et sa mère peuvent donc changer de costume, de milieu, et échapper provisoirement à nos recherches. Ils ne feront que reculer pour mieux sauter.

— Espérons-le.

— C'est une certitude. Un criminel comme Nilson connaît parfaitement le danger qu'il y aurait pour lui à s'embarquer sur un paquebot, véritable prison flottante. Et puis, il a entre les mains les perles de Georges Berchant, une véritable fortune.

— Mais maintenant qu'il a de l'argent, il lui est facile de gagner Londres, Amsterdam, Anvers, où les recéleurs sont nombreux. Ce sont des centres d'activité pour les tractations de cette sorte.

— J'entends bien, monsieur Villard, mais vous pouvez être assuré que notre homme se terre en ce moment dans les bas-fonds de Paris en attendant le moment de reparaître.

— En tout cas, et ne voyez pas dans mes paroles rien qui puisse prendre l'apparence d'un reproche, la question des perles demeure en suspens.

— Oui et non, répondit le policier. Il m'est encore impossible de vous faire des confidences sur ce point, mais il se pourrait qu'avant peu, cette question comme vous dites, ne nous réserve une surprise.

Deux jours plus tard, Joeriman arrivait à Paris, et se faisait conduire immédiatement au cabinet du juge d'instruction.

Sa déposition fut précise et nette.

Il avait fait le voyage sur le *Singapour* avec Jorik Nilson et sa mère, dont il donna le signalement exact et détaillé.

Le juge fit alors allusion à l'attaque nocturne dont il avait été victime à Marseille et lui demanda s'il en connaissait les auteurs.

— Nullement, répondit le Hollandais.

— Eh bien, monsieur, lui répondit le magistrat, votre agresseur n'était autre que ce Jorik Nilson. Il vous déroba vos papiers, ce qui lui permit de se faire passer pour vous au cercle des Etrangers.

Le Hollandais étouffa un juron, puis revenant au calme, déclara au juge :

— Je vous suis reconnaissant, monsieur le juge, de ce que vous venez de m'apprendre, mais il faut que ce damné Jorik Nilson soit châtié et je voudrais

bien faire quelque chose pour cela. Voudriez-vous me permettre d'écrire sur votre bureau?

— Très volontiers, monsieur, acquiesça le juge.

Joeriman sortit un carnet de chèques de sa poche, le remplit, le data, le signa, puis le tendit au juge en disant :

— Voilà cinquante mille francs pour ceux qui mettront la main au collet de ce Nilson.

— Merci pour les inspecteurs, monsieur, dit le juge qui pria alors le Hollandais de bien vouloir lui donner son adresse pour le cas où il aurait besoin de le convoquer à nouveau.

L'enquête sur le crime de Nainville-sur-Seine progressait méthodiquement, mais en même temps Fernand Villard veillait aux intérêts de Lucie Berchant.

La maison de son père représentait un capital élevé, et il importait de ne point la laisser péricliter.

Fernand Villard obtint rapidement toutes les autorisations nécessaires pour en assurer la marche. Rapidement, il connut la situation commerciale de son ami aussi bien que la sienne, et put se convaincre qu'elle était excellente.

Il trouva en la personne du caissier Chabert, un collaborateur des plus précieux.

Celui-ci ne se bornait pas à se montrer un comptable hors pair, car Fernand Villard put bientôt se convaincre, à son grand étonnement, qu'il était aussi un connaisseur accompli dans l'art subtil d'apprécier une perle de valeur.

A quelques jours de là, il se rencontra avec l'inspecteur Rival qui lui avait donné rendez-vous.

Les deux hommes reprirent le sujet de conversation qui leur était familier et le policier renouvela une fois de plus à son interlocuteur l'espoir que la question si importante de la disparition des perles pourrait bientôt se trouver élucidée.

— A propos de perles, dit alors Fernand Villard, il faut que je vous dise que j'ai trouvé en la personne du caissier Chabert, un collaborateur des plus précieux. Il sait apprécier les perles avec la même

sûreté de coup d'œil qu'un expert sur la fin de sa carrière.

— Depuis le temps qu'il travaillait dans les bureaux de votre ami, il a dû lui en passer quelques-unes entre les doigts, répondit l'inspecteur Rival qui se mit à parler d'autre chose.

Le caissier Chabert pouvait à bon droit passer pour un modèle dans sa profession.

C'était un homme d'une soixantaine d'années, aux épaules larges, d'une stature d'athlète. L'âge n'avait pas courbé sa taille, et bien des hommes plus jeunes lui eussent envié sa démarche souple d'homme sûr de lui, de sa force, de sa santé.

Cet homme actif menait la vie la plus réglée qu'il fut possible d'imaginer.

Le matin, un peu avant neuf heures, le caissier Chabert arrivait à son bureau, enlevait son pardessus, distribuait le travail de ses subalternes et dépouillait le courrier.

Le midi, il allait déjeuner dans un petit restaurant voisin, prenait son café, allait faire un petit tour de promenade et regagnait son bureau qu'il abandonnait à six heures.

Délivré de ses obligations professionnelles, il prenait le métro et regagnait le petit appartement qu'il habitait place d'Italie.

On le voyait quelquefois dans un café suivre avec attention les matches de billard, mais sur le coup de dix heures, il prenait son chapeau et rentrait se coucher.

Et le lendemain, la vie recommençait pour lui, toute pareille sans aucune fioriture.

L'inspecteur Rival posait en principe qu'il ne devait négliger aucun des individus mêlés de près ou de loin à une affaire en cours.

La vie du caissier Chabert ne pouvait échapper à cette règle. Bien entendu, l'inspecteur Rival n'avait rien trouvé à y redire, mais cette perfection, cette régularité, lui semblèrent trop parfaites.

Personnellement, il professait cette opinion qu'un individu a toujours un faible dans son existence, le

jeu, la boisson, les femmes, la manie de la collection, et d'autres encore.

Or, chez le caissier Chabert, il ne découvrit aucune faille, aucune passion, aucune manie.

— C'est un type extraordinaire! pensa le policier.

Mais ce type extraordinaire, il le prit en surveillance.

Costumé en crieur de journaux, ce qui est bien le meilleur moyen de ne point se faire remarquer en faisant du bruit, il vint s'installer place d'Italie.

Quatre soirs de suite, il reconduisit le caissier Chabert à son domicile, puis à la cinquième expérience, décidé à la pousser aussi loin que possible, il s'allongea sur un banc tout proche du domicile qu'il surveillait.

La porte de l'immeuble s'ouvrit à plusieurs reprises, au cours de la nuit, mais pour donner passage à des locataires qui n'avaient rien de commun avec le caissier.

L'inspecteur Rival ne quitta sa faction qu'au moment où les fanaux rouges du métro s'allumèrent à cinq heures du matin. Il entra dans un café, prit un « noir » sur le comptoir et s'engouffra à son tour dans le souterrain pour regagner son domicile.

Comme il approchait du guichet où l'on délivrait les billets, il ne put s'empêcher d'un mouvement de stupeur.

Parmi les gens qui débarquaient de la première rame et montaient l'escalier, il venait d'apercevoir qui?

Le caissier Chabert en personne!

L'inspecteur Rival avait vu, de ses yeux vu, le caissier Chabert rentrer chez lui d'où il n'était pas ressorti. Et il débarquait du premier métro qui passait sur la ligne!

A la réflexion, cette découverte lui causa un véritable enchantement.

Le policier ne craignait ni la fatigue, ni le danger.

Il prit deux heures de repos, et sur le coup de onze heures arrivait chez la concierge du caissier comme

envoyé par l'architecte que le gérant chargeait des réparations.

— Il m'a signalé des gouttières qui fuyaient dans la cour lui expliqua-t-il.

Inspecteur des gouttières, cela n'attire pas la méfiance des concierges, et puis l'inspecteur Rival avait ses raisons particulières pour visiter la cour.

La courette de l'immeuble était bordée à son extrémité par un mur auquel s'adossait de l'autre côté un hangar de marchand de bois.

Arrivé au faîte de ce mur, en s'aidant d'un tuyau de fonte qui semblait avoir été placé là tout exprès, ce devait être un jeu pour un homme musclé comme le caissier de passer sur le toit du hangar.

Une fois là, rien de plus facile que de sortir du chantier, d'atteindre une petite rue voisine et de partir inaperçu.

— Ce ne sera pas grand'chose, dit l'inspecteur Rival à la concierge une fois son inspection terminée. On vous enverra les ouvriers demain matin.

Maintenant qu'il possédait le secret de la double vie du caissier, que ses théories venaient d'en recevoir une éclatante confirmation, le policier allait jouer avec lui comme le chat avec la souris.

Et il en venait à se dire, ce qu'il allait s'employer à démontrer, que le caissier Chabert ne sortait la nuit que pour s'occuper de la liquidation des perles volées.

De là à en faire un complice du sinistre Nilson et de sa mère, il n'y avait qu'un pas, et ce pas, le policier le franchit allégrement. Malgré son assurance, il ne voyait pas encore l'anneau de la chaîne qui pouvait unir des gens tels que Jorik Nilson, sa mère et le caissier Chabert.

Prudemment, il garda son secret par devers lui et n'en souffla même point mot à son collègue André.

Le lendemain soir, il se retrouvait à nouveau place d'Italie, costumé toujours en marchand de journaux ambulant, la visière de la casquette rabattue sur les yeux et criant à tue-tête :

— Demandez *Paris-Soir*... *L'Intran* dernière...

Prestement, l'inspecteur Rival encaissait l'argent, rendait la monnaie, la pièce de vingt sous ou de quarante entre les dents, mais sans perdre de vue un seul instant la porte de l'immeuble qui l'intriguait si fort.

VI

AU « JUS DE LA TREILLE »

Lorsque l'inspecteur Rival eut vu la clientèle ne plus répondre à ses appels, il mit ses invendus sous son bras, compta ostensiblement sa recette puis entra dans une charcuterie où il fit l'acquisition d'un sandwich bien tassé.

Et tranquillement, il s'installa sur un banc pour dîner.

Il vit le caissier Chabert sortir de chez lui comme de coutume et entrer dans son café habituel. A neuf heures exactement, celui-ci régla sa consommation, traversa l'avenue et regagna son domicile.

A ce moment, l'inspecteur Rival sentit l'inquiétude le gagner.

Le caissier Chabert sortirait-il ce soir-là? Combien de temps devrait-il exercer sa patience avant de prendre son homme en flagrant délit?

— Nous verrons bien! se dit-il.

Et après s'être assuré que son pistolet automatique se trouvait bien dans la poche intérieure de son bourgeron, il rejoignit le poste d'observation qu'il avait repéré derrière l'immeuble, la porte du chantier de bois.

Dix heures sonnèrent, puis la demie.

A ce moment un bruit fugitif frappa l'oreille du policier aux aguets. Doucement, la porte du hangar s'entr'ouvrit, laissant passage à un homme trapu qui sortit avec précaution, le caissier Chabert en personne.

Il était vêtu d'un vieux costume, portait un chapeau de feutre dont les bords rabattus lui cachaient le visage, et sur sa lèvre inférieure, il avait collé

une épaisse moustache grise qui changeait totalement l'expression de sa physionomie.

Sans hâte, il prit la direction de la station de métro voisine, suivi à distance par l'inspecteur Rival.

Le caissier descendit les marches et passa devant le guichet des billets sans y prêter attention, et sortit un ticket de sa poche.

— Aussi malin que toi, mon bonhomme! pensa le policier en tirant un billet d'aller et retour de son bourgeron crasseux.

Tranquillement, il alla s'asseoir à l'extrémité du wagon dans lequel le caissier avait pris place. Et la tête entre ses mains, les coudes appuyés aux genoux, le policier feignit de dormir.

En réalité, cette posture commode lui permettait de ne point perdre son homme de vue. De plus, le métro lui offrait cette sûreté que le coup de la descente à contre-voie y est impossible.

Aux changements, l'inspecteur Rival suivit son homme tant et si bien que, de concert, ils arrivèrent au terminus de la porte de la Chapelle.

A peu de distance, sur la zone, la misère semble avoir fait lieu d'élection.

Marchant à travers le dédale des cabanes de bois, le caissier Chabert arriva devant un de ces cabarets sordides où les clochards se réunissaient pour passer la nuit en buvant des litres de gros rouge. Une planche barbouillée de peinture blanche et clouée au-dessus de la porte, étalait cette inscription tracée en lettres noires d'un pinceau malhabile, inscription significative : « Au jus de la treille ».

Point n'est besoin de dire que la treille n'avait jamais donné ni son jus, ni son parfum, à l'affreux « Campêche » que le tenancier de ce bouge vendait à ses clients.

On trouvait dans cette clientèle, autour des tables de bois mal équarries, des filles, des Arabes, et des sans-métier loqueteux.

Le tenancier de ce repaire, un ancien hercule de foire nommé Poupin, y faisait régner une paix

relative, assisté d'un garçon non moins musclé que lui.

Tel était l'endroit où venait de pénétrer le caissier Chabert, bientôt suivi de l'inspecteur Rival.

Celui-ci, fidèle à sa tactique habituelle, alla se placer à une table peu éloignée de l'homme qu'il surveillait, commanda un verre de rouge qu'il paya immédiatement suivant la règle de l'établissement, le vida à moitié, puis s'affala sur la table, la tête entre les bras.

Le caissier Chabert lui, une fois que le garçon lui eut apporté sa ration de gros rouge, tira un journal de sa poche et feignit de le lire avec attention.

Le policier ne fut pas dupe d'une telle attitude.

Le caissier Chabert attendait quelqu'un ou quelque chose.

Ce quelque chose se produisit d'une manière assez inattendue.

Assis à son comptoir, le patron Poupin en tapotait le bois avec le manche d'une petite cuiller.

L'inspecteur Rival ne se méprit point au manège, car ce tapotement, en lui appliquant la signification de l'alphabet Morse, signifiait en clair :

— Aurai lettre vendredi.

Il ne pouvait y avoir de doute, c'était là le renseignement que le caissier Chabert était venu chercher.

Celui-ci ne commit point la faute de sortir presqu'immédiatement. Il continua de lire son journal pendant près de dix minutes, le plia lentement, le mit dans sa poche et se leva.

Tranquillement, le caissier Chabert passa devant le comptoir sans même regarder le patron et sortit.

Le hasard favorisa le policier qui put quitter le bouge à la faveur d'une arrivée massive de clients et passer inaperçu.

Rasant les murs comme une ombre, il eut tôt fait de reprendre la filature du caissier Chabert.

Et tout en marchant, il se demandait comment celui-ci allait faire pour regagner la porte d'Italie à cette heure où les transports étaient interrompus.

— J'y suis, se dit-il tout à coup, il va prendre l'autobus de nuit à la porte, à moins que...

L'inspecteur Rival n'eut pas le temps de terminer sa phrase. Une auto venait de se glisser au long du trottoir, s'arrêtait à la hauteur du caissier Chabert qui, sans hésiter, ouvrit la portière, s'engouffra dans la voiture qui repartit aussitôt à toute allure.

Dans vingt minutes, le caissier Chabert serait à la place d'Italie, et regagnerait son domicile par les mêmes voies qui lui avaient servi à le quitter.

C'était l'évidence même.

Tranquillement, l'inspecteur Rival alluma une cigarette et continua sa route vers la porte de la Chapelle.

Là, très prosaïquement, il monta dans l'autobus de nuit qui l'amena jusqu'au Châtelet et rentra chez lui.

Il se coucha sur un divan, car il n'entendait pas se laisser aller au sommeil et réfléchit aux événements de la nuit.

Vraiment, l'affaire se présentait sous un jour bien plus compliqué qu'il ne se l'était imaginé. L'inspecteur Rival avait affaire à une bande organisée, il ne pouvait plus en douter maintenant.

Le caissier Chabert et Jorik Nilson étaient des complices.

Le policier tenait le caissier, et par lui, il espérait bien arriver au sinistre Nilson, l'homme au couteau Malais, qui restait invisible celui-là, depuis son apparition au cercle des Etrangers.

A huit heures, l'inspecteur Rival rasé, tubé, et en habit de ville cette fois, était à nouveau place d'Italie.

Là, il eut la satisfaction, la figure abritée derrière un journal dans lequel une fente pratiquée au canif lui permettait de voir tout ce qui se passait devant lui, d'apercevoir le caissier Chabert sortant de l'immeuble qu'il habitait pour se rendre à son travail.

A quoi bon, dira-t-on, s'être dérangé pour assister à ce départ? L'inspecteur Rival aurait pu lui téléphoner à son bureau en se faisant passer pour un

client, s'il voulait s'assurer de sa présence. Evidemment, mais alors il n'eût pas acquis la certitude que le caissier Chabert était bien rentré chez lui, fait qui avait à ses yeux une certaine importance.

Rentré à son bureau, l'inspecteur Rival examina la situation avec tous les aléas qu'elle pouvait comporter.

Et tout de suite, il se rendit compte qu'il ne pouvait plus assurer seul une surveillance aussi difficile. Aussi appela-t-il son collaborateur André à qui il dévoila son secret.

Poupin, dans son télégramme frappé avait indiqué comme date de rendez-vous à son complice, le vendredi soir.

Or on était dans la journée de vendredi. Pourquoi n'avait-il pas dit « demain »?

Tout simplement parce que les gens de cette sorte ont coutume de préciser le jour avec exactitude. Même s'ils donnent rendez-vous le jour même, ils disent aujourd'hui tel jour.

L'étrange relai de correspondance découvert par l'inspecteur Rival, ne l'étonnait pas outre mesure.

Le caissier Chabert utilisait les bons offices de Poupin, le louche cabaretier de la zone, pour recevoir ses messages clandestins. Poupin devait être certainement l'agent de liaison des louches trafiquants de Londres ou d'Amsterdam, spécialisés dans le commerce des bijoux volés.

Convenait-il de laisser agir plus longtemps le caissier Chabert, ou le mettre hors d'état de nuire?

Avec raison, l'inspecteur Rival décida de s'en fier aux circonstances, tout en prenant souci de ne point briser la piste qui devait le mener jusqu'à Jorik Nilson.

Restait encore la question de la mystérieuse auto. Qui la pilotait?

— Nous verrons ce soir, se dit le policier.

Certain de ne pas manquer son homme, il fit son entrée dans le bouge de Poupin, beaucoup plus tôt que la veille, de manière à apercevoir le caissier

Chabert lorsqu'il arriverait, à ne pas perdre une seule de ses attitudes.

Avant d'entrer, l'inspecteur Rival s'était assuré qu'André et ses hommes veillaient dans l'ombre, prêts à accourir au moindre signal.

VII

LE BILLET CHIFFRÉ

Pour passer le temps et surtout pour tenir son personnage, l'inspecteur Rival tira de sa poche un paquet de bouts de cigarettes enveloppé dans un morceau de journal et se mit en devoir de les trier, tout en discutant son verre de vin rouge.

Un peu avant onze heures, le caissier Chabert arriva, vêtu comme la veille et portant toujours la moustache postiche qui modifiait si profondément sa physionomie.

Il alla s'asseoir à une table, et une fois que le garçon lui eut apporté le classique verre de vin rouge, il tira de sa poche une grosse montre d'argent, la tourna et la retourna entre ses doigts en hochant la tête de temps à autre.

— Quel comédien! ne put s'empêcher de penser l'inspecteur Rival qui se demandait où le vieux coquin allait en venir avec son manège. Il ne tarda pas à être fixé.

Lentement, le caissier Chabert se leva, et d'un pas lent, tenant toujours sa montre à la main, se dirigea vers le comptoir derrière lequel se tenait Poupin.

Le caissier tendit la montre au patron qui feignit de l'examiner avec soin. Evidemment, il prêtait sur gage à sa misérable clientèle, mais entre lui et le caissier, il ne pouvait s'agir que d'une comédie soigneusement réglée à l'avance.

Poupin hocha la tête, puis plongea la main dans son tiroir et remit quelques pièces de monnaie au pseudo-emprunteur.

L'affaire était réglée.

— Tonnerre! pensa l'inspecteur Rival. Le coup

de la montre est bien joué, Poupin vient de lui remettre un billet en même temps que l'argent!

Le policier ne pouvait laisser filer le caissier avec le précieux billet. Il fallait à tout prix l'empêcher de le lire d'abord, de le déchirer ensuite. Et puis, il y avait le coup de l'automobile dont il fallait se méfier.

Ce fut pourquoi l'inspecteur Rival résolut de brusquer les choses car la possession du billet lui importait pour le moment plus que tout le reste.

Assurément le caissier allait sortir rapidement.

Cela ne manqua pas d'arriver, mais l'inspecteur Rival réussit à se lancer à sa poursuite sans être remarqué.

Comme la veille, le caissier partit en direction de la porte de la Chapelle, mais il n'eut pas le temps d'aller très loin.

Au moment où il allait monter sur le trottoir, deux bras solides l'immobilisèrent, en même temps qu'une paire de menottes d'acier enserrait ses poignets.

Et dans le même temps, la voix de l'inspecteur Rival lui disait doucement à l'oreille cette phrase significative :

— Fini le jeu, Chabert!

Sans hésiter, l'homme tourna la tête vers le policier, et d'une voix fort tranquille, questionna :

— Quel jeu?

— On va te l'expliquer tout à l'heure! répondit le policier qui ne put s'empêcher de céder à un mouvement de colère.

Conduit au poste le plus voisin, le caissier Chabert y fut l'objet d'une fouille sévère qui, dès le début, amena la découverte du billet remis par Poupin et ce fut tout.

Malheureusement, découverte décevante, le billet était rédigé en chiffres. Sur le papier apparaissait une suite de chiffres et de lettres entremêlés, totalement incompréhensibles.

— Petit contretemps, dit l'inspecteur Rival. Nous avons les gens qu'il faut pour déchiffrer rapidement des textes semblables.

L'inspecteur Rival et ses hommes n'avaient plus qu'à rentrer chez eux. Le panier à salade du matin emmènerait le caissier au dépôt et il comparaîtrait devant le juge dès le début de la matinée.

Le policier revint chez lui harassé, mais la satisfaction qu'il éprouvait lui faisait oublier sa fatigue physique.

Toutes les hypothèses émises par lui, depuis le début de l'affaire de Nainville-sur-Seine, se vérifiaient une à une.

Et chose étrange, plus cette affaire semblait se compliquer dans les détails, plus il devenait facile de saisir tous les fils de la ténébreuse et criminelle intrigue.

Evidemment, Jorik Nilson et sa mère, devaient appartenir à une redoutable bande de criminels internationaux, car ils n'avaient pu sans accointances préalables, s'introduire en un milieu aussi fermé.

De toutes manières, l'interrogatoire du caissier Chabert semblait devoir apporter de précieuses lumières sur ce point.

Aussitôt écroué, une fois les formalités nécessaires remplies, il fut amené au cabinet du juge pour l'interrogatoire d'identité.

Pour commencer, le caissier refusa de parler hors la présence d'un avocat, et ce fut seulement le lendemain qu'il fut possible d'aborder le fond de l'affaire.

Alors il le prit sur un ton qui laissait entrevoir combien la défense de cet homme allait être dure.

— Pardon, monsieur le juge, dit-il au magistrat, non sans une certaine hauteur, n'ai-je pas le droit de sortir de chez moi quand il me plaît et comme il me plaît? Existe-t-il une loi interdisant à certaines catégories d'individus de fréquenter les cabarets de la zone?

— Assurément non, répondit froidement le juge, mais il en existe une qui interdit et punit le fait de s'aboucher avec des recéleurs de bijoux d'Amsterdam et de leur fixer des rendez-vous à l'Hôtel International.

Cette phrase abattit l'arrogance du caissier Chabert, et même il parut durement touché, lorsque le magistrat lui présenta, traduit en clair cette fois, le texte du billet que lui avait remis Poupin et saisi sur lui.

Ce texte était ainsi rédigé :

« Apportez échantillon Hotel International 25 même mois-Stopfer.

— Echantillon de quoi? interrogea le juge qui avait déjà sa conviction faite sur ce point.

— Je vous le dirai lorsque j'estimerai le moment venu, répondit le caissier Chabert qui semblait s'être ressaisi tout soudainement.

Il était visible maintenant qu'il se préparait à faire face à l'attaque qu'il pressentait.

En effet, le juge lui demanda :

— Serait-ce un échantillon des perles volées à votre patron Georges Berchant, la veille de son assassinat?

Le caissier sourit, puis d'un ton de voix presque aimable qui contrastait étrangement avec celui employé précédemment, il protesta :

— Que des perles d'une valeur importante aient été volées à M. Georges Berchant, c'est un fait. Que j'y sois pour quelque chose, c'est une autre affaire. Bien heureux encore qu'on ne m'accuse point de l'avoir assassiné.

— Alors, dites-nous de quelle nature est l'échantillon dont il s'agit.

— Monsieur le juge, répondit l'inculpé, vos moyens d'investigations vous permettront de le découvrir aisément.

Sur cette phrase, il se renferma dans le plus complet mutisme. De toute évidence, il apparaissait que le caissier Chabert cherchait à gagner du temps.

Et ce temps ne pouvait évidemment profiter qu'à deux individus, Jorik Nilson et sa mère.

Force fut donc au magistrat, de mettre fin à l'interrogatoire.

Le juge Martinot était résolu à mener son enquête sans retard ni faiblesse. Aussi l'après-midi même,

le caissier Chabert fut-il amené en taxi aux bureaux de l'Avenue de l'Opéra, sous la surveillance de l'inspecteur Rival et de son collègue André.

Là se trouvait Fernand Villard qui l'exhorta à ne plus cacher longtemps une vérité évidente.

— Monsieur Villard, répondit le caissier avec une politesse un peu affectée, je vous jure que j'ignore tout de l'affaire à laquelle je me trouve mêlé bien malgré moi.

— Chabert, dit alors le juge, allez-vous plus longtemps prétendre que vous ignorez que les perles volées à Georges Berchant n'ont pas encore quitté ce bureau, et que le 25 de ce mois, vous deviez leur faire prendre le chemin d'Amsterdam?

— Encore une fois, monsieur le juge, je vous répète que je ne connais rien de cette affaire de perles.

Cette fois, le magistrat ne répondit rien, mais ce fut l'inspecteur Rival qui lui donna la réponse muette, mais d'une précision, d'une éloquence irréfutables.

Le policier alla vers un casier où se trouvaient placés de vieux registres à fermeture de cuivre, des pièces d'archives.

Il prit l'un d'eux et le posa à plat sur le bureau.

Lentement, il dégagea le fermoir de cuivre et rabattit le couvercle. Alors, dans une véritable boîte creusée dans la masse des feuillets jaunis par le temps, apparut un lot de perles du plus bel Orient, les perles achetées par l'infortuné Berchant la veille de sa mort.

— Que dites-vous de cela, Chabert? interrogea le juge en fixant le caissier dans le blanc des yeux.

— Je dis, monsieur le juge, répondit froidement celui-ci, que voilà un lot de perles magnifiques, et qui ressemble aussi bien en quantité qu'en qualité, à celui acheté par M. Georges Berchant.

Le magistrat ne s'en laissa point imposer.

— Maintenant, il faut nous dire comment vous vous y êtes pris pour les dérober et les remplacer par des fausses?

— Que j'aurais enfermées moi-même dans le cof-

fre-fort de M. Berchant à son domicile particulier où je ne suis jamais allé! persifla le caissier.

— Cessez donc de nier l'évidence, lui conseilla alors le juge.

— Puisque vous parlez d'évidence, monsieur le juge, riorqua l'inculpé qui semblait maintenant en possession de tous ses moyens, permettez-moi de vous en signaler une qui a bien son importance. Ces perles n'ont pas quitté le bureau de M. Berchant. Qui les a mises dans ce registre creusé pour les recevoir? Moi!

« Et pourquoi moi plutôt qu'un autre?

A cette insinuation qui visait directement la mémoire de son ami, Georges Villard ne put s'empêcher de protester, mais le magistrat n'eut point de peine à le persuader qu'une telle accusation ne trompait personne et n'avait pas besoin d'être relevée.

Cependant, le caissier s'accrochait à son argument qui ne manquait pas d'une certaine valeur juridique.

— Je dis, protestait-il, que ces perles n'ont point quitté le bureau de M. Berchant, bureau où il était chez lui. Elles n'ont donc pas cessé d'être en sa possession avant sa mort, pour passer à celles de ses héritiers après son décès.

Comme s'il estimait en avoir assez dit, le caissier Chabert se renferma à nouveau dans un mutisme profond.

Ce fut seulement dans le taxi qui le ramenait à la prison de la Santé, qu'il consentit à répondre à l'inspecteur Rival qui lui faisait remarquer la grave présomption de ses sorties nocturnes, et enfin la charge créée par la trouvaille sur lui du billet chiffré.

— Je compte fermement sur votre perspicacité pour arriver à vous persuader que mes sorties nocturnes ainsi que le billet chiffré trouvé sur moi, n'ont absolument rien à voir avec le vol de perles, si vol il y a, commis au préjudice de M. Berchant.

— Bien mon garçon, pensa alors l'inspecteur Rival. Ta parade est préparée, mais nous allons tâcher de faire le nécessaire pour qu'elle tombe dans le vide.

VIII

UNE CHANCE EXTRAORDINAIRE

Fernand Villard ne voulut pas être le dernier à féliciter l'inspecteur Rival du magnifique succès qu'il venait de remporter.

— En retrouvant les perles, vous avez délivré la mémoire de mon pauvre ami de tout soupçon, lui dit-il en lui serrant les mains avec une émotion qui n'était point feinte.

— Je n'ai pas eu grand mérite à cette découverte, répondit l'inspecteur, car c'est Chabert lui-même qui m'indiqua sans le vouloir, l'endroit où les perles étaient cachées. Mais laissons là ce fait. Les perles sont retrouvées, c'est un grand pas de fait, j'en conviens, mais maintenant, c'est Jorik Nilson et sa mère qu'il nous faut.

— Il n'empêche que l'attitude de Chabert m'a totalement atterré. Moi qui avais tellement confiance en cet homme.

— Pourtant, monsieur Villard, vous aviez remarqué que Chabert possédait une compétence bien extraordinaire en matière de perles, pour un caissier.

— En effet, répondit Fernand Villard.

— Nous reviendrons plus tard sur ce point, et il vous expliquera bien des choses. Chabert, croyez-en mon expérience, est ce que l'on peut appeler un coquin complet, bien qu'il n'ait jamais eu affaire à la Justice. Ses moyens de défense sont préparés depuis longtemps comme vous avez pu le constater.

— Oui, il tient tête à l'accusation avec un sang-froid, une énergie dont je ne l'aurais pas cru capable.

— Autre fait, poursuivit le policier : Poupin, le cabaretier de la zone, vient d'être arrêté ce matin. Peut-être les explications qu'il nous fournira ne concorderont-elles pas tout à fait avec celles de Chabert. En outre, cet après-midi, aura lieu la perqui-

sition au domicile de celui-ci, mais elle sera négative, n'en doutez pas. Des hommes de la trempe de Chabert ne sont point assez naïfs pour laisser traîner chez eux des documents qui pourraient leur valoir le bagne pour le moins.

— La subtilité avec laquelle a été menée l'affaire des perles en est une preuve.

— Maintenant, ajouta l'inspecteur Rival, il n'est pas dit que Chabert pourra conserver longtemps son assurance, et je ne serais pas étonné qu'il nous dise avant peu ce que nous avons intérêt à savoir.

— Il connaît certainement en quel endroit se cachent Jorik Nilson et sa mère.

— Je n'en ai jamais douté un seul instant, répondit l'inspecteur Rival en prenant congé de Fernand Villard.

Le policier ne s'était point trompé en affirmant que le caissier Chabert tenait sa parade toute préparée.

Lorsqu'il fut amené à son domicile au cours de l'après-midi, son visage ne refléta pas la moindre émotion, et ce fut d'un œil froid qu'il regarda les policiers fouiller dans son bureau, son armoire, les placards.

— Voilà, nous y sommes! s'écria tout à coup un des policiers en brandissant un volumineux flacon qu'il venait de trouver dans un poste de T. S. F. dépouillé de ses lampes et transformé ainsi en une vaste boîte dans laquelle on pouvait enfermer n'importe quoi.

Le flacon ouvert contenait une poudre blanche en paillettes, sur la nature de laquelle on ne pouvait se tromper.

C'était de la cocaïne.

On ne trouva pas autre chose chez le caissier Chabert.

— Oui, j'ai compris. La voilà la parade! pensa l'inspecteur Rival en remontant dans le taxi qui l'avait amené. Trafic de drogues, cela constituait un magnifique paravent. Cela expliquait les sorties nocturnes par-dessus les murs, la correspondance

secrète. Et cela coûte six mois de prison accompagnés d'une forte amende. En regard du bagne, ce n'est rien.

L'inspecteur Rival ne fut point si simple de donner dans le panneau, et, sur son conseil, le juge réserva cette affaire pour plus tard, ce qui, en réalité, voulait dire qu'il n'y serait jamais fait allusion.

Le caissier Chabert aurait-il l'audace de réclamer une inculpation pour un fait semblable?

Poupin, le cabaretier de la zone, fut interrogé dans le courant de l'après-midi.

Lui non plus ne fut point pris au dépourvu.

Lorsque le juge lui parla des signaux en Morse qu'il frappait sur son comptoir, il ouvrit de grands yeux étonnés :

— Je ne sais pas ce que ça veut dire, ce mot-là, monsieur le juge. J'étais lutteur dans les foires, moi. Et vous savez, pour soulever des poids ou amener un homme au tapis, c'est pas nécessaire de savoir lire.

— Admettons, dit le juge. Mais il n'en reste pas moins que vous avez remis à Chabert un billet chiffré des plus compromettants.

— Pardon, monsieur le juge, répondit Poupin fort calme, mais tout de même, vous savez bien que sur la zone, ça n'est pas la crème qui y fréquente. Possible que le vieux ait eu un billet dans sa poche, mais que ça soit moi qui le lui aie donné, c'est une autre affaire.

A toutes les questions qui lui furent posées par la suite, Poupin se borna à répondre qu'il ne comprenait absolument rien à ce qu'on lui demandait.

Cela n'étonna nullement l'inspecteur Rival, non plus que le juge d'ailleurs, car un système de défense si parfaitement préparé ne pouvait qu'être une preuve de culpabilité.

Mieux encore, le policier ne fit point mystère au juge de l'espérance qu'il envisageait. Avant peu, l'un des deux hommes parlerait.

Le caissier Chabert faisait évidemment confiance à l'alibi que lui créait son soi-disant trafic de stu-

péfiants. Mais, comme tous les délinquants qui ont adopté un système, il exagérait cette confiance sans se douter que c'était d'elle que viendrait tout son malheur.

Cependant et provisoirement tout au moins, il y avait un fait indéniable.

Le caissier Chabert et le cabaretier Poupin étaient sous les verrous, mais tous les efforts de l'accusation venaient se briser devant le système de défense adopté par les deux hommes.

Leur silence constituait leur sauvegarde.

L'inspecteur Rival s'employait activement à briser leur effort.

Malgré de brillants succès, la tâche la plus importante demeurait à accomplir.

Le mystère de Nainville-sur-Seine restait impénétrable dans sa partie la plus importante.

Il restait à capturer l'assassin de Georges Berchant et du commissaire de marine Kerlec. Depuis la soirée au cercle des Etrangers, Jorik Nilson et sa mère semblaient s'être évanouis dans l'air comme fumée.

De ce côté, c'était le vide absolu.

Et pourtant, l'inspecteur Rival ne désespérait pas.

Il était convaincu que Jorik Nilson n'avait pas quitté Paris ou tout au moins sa proche banlieue.

Le policier le devinait caché dans quelque coin mystérieux, lisant les journaux qui, plus que jamais, reparlaient de l'assassinat du père La Poisse, surtout depuis la découverte du lot de perles.

Cette théorie n'allait pas tarder à recevoir sa confirmation de manière inattendue.

L'énergie du policier allait se trouver, nous ne dirons pas ranimée, mais surexcitée à nouveau par une visite inattendue, celle du peintre Surdon.

L'artiste arriva chez lui au début de la matinée, et lorsqu'il lui demanda de ses nouvelles, celui-ci répondit :

— Excellentes, mais il s'en est fallu de peu qu'hier soir, je n'aille rejoindre mon ami Kerlec.

— Comment cela? s'écria l'inspecteur Rival.

Le peintre tira de la poche de son pardessus un paquet, l'ouvrit et en tira un couteau malais exactement semblable à celui avec lequel Georges Berchant et le commissaire de marine Kerlec avaient été tués.

— Où avez-vous trouvé cela? demanda l'inspecteur Rival dont l'étonnement allait grandissant.

— Planté dans ma porte, après qu'il fut passé tout près de mon oreille gauche, répondit simplement le peintre.

— Contez-moi cela.

— Oh! l'histoire ne sera pas longue, répondit l'artiste. Hier soir, vers onze heures, je rentrais chez moi. Au moment où j'appuyais sur le bouton de la sonnette, quelque chose passa à ras de mon oreille gauche et s'enfonça dans le bois de la porte avec un « toc » sonore. Instinctivement je tournai la tête, et vis une silhouette s'enfuir dans l'ombre. C'est alors que, revenant à ma porte, j'aperçus ce couteau fiché dans le bois, et compris à quel danger je venais d'échapper.

— Vous pouvez le dire, approuva l'inspecteur Rival. Vous avez eu une sérieuse chance, monsieur Surdon, car l'homme qui lance ce couteau ne manque jamais son coup. Peut-être a-t-il glissé, ou, craignant d'être surpris. a-t-il détendu le bras trop précipitamment. En tout cas, une chose est sûre : c'est bien vous qui étiez visé.

— Pas de doute là-dessus.

— Aussi bien me permettrez-vous de vous donner un conseil. Pendant quelques jours, évitez donc de rentrer tard et de passer en des endroits solitaires et mal éclairés.

— Je tiendrai compte du conseil, monsieur Rival, soyez-en assuré.

— D'autant que, ajouta le policier, je pense pouvoir vous délivrer bientôt de cette amicale obligation.

Lorsque l'artiste fut parti, l'inspecteur Rival décrocha l'écouteur du téléphone et composa le numéro de Fernand Villard.

— Je n'ai pas le temps d'aller vous voir, lui dit-il lorsqu'il l'eut à l'appareil, mais il faut que je vous prévienne d'un fait. L'homme au couteau malais vient de donner une nouvelle preuve de son activité nocturne, sans résultat heureusement. Alors je voulais vous dire d'être prudent le soir, surtout lorsque vous rentrez chez vous.

La communication terminée, le policier réfléchit un moment, puis, enveloppant soigneusement l'arme que le peintre Surdon venait de lui apporter, il la mit dans sa poche et sortit.

Il alla jusqu'à l'atelier d'un serrurier voisin avec qui il était en relations, et qui lui rendait certains services concernant la technique de son art.

L'inspecteur Rival lui montra le couteau malais, lui donna quelques explications.

— Revenez dans une heure, monsieur Rival, dit alors l'homme de l'art en enfermant le dangereux poignard dans une petite armoire.

Satisfait de cet entretien, le policier revint alors à son bureau, puis, avant son départ, passa dans le cabinet du juge, avec qui il eut un long entretien.

Lorsqu'il quitta le magistrat, l'inspecteur Rival était tout souriant.

IX

LE POIGNARD TRUQUÉ

Le caissier Chabert ne paraissait souffrir ni physiquement, ni moralement de sa détention.

Et ce fut tout souriant qu'il entra dans le cabinet du juge, au cours de l'après-midi.

Bien entendu, le magistrat l'interrogea à nouveau sur l'affaire des perles volées, lui demandant comment il se faisait que Georges Berchant ayant acheté un lot de perles véritables, on retrouvait celles-ci dissimulées au creux d'un vieux registre placé dans le bureau du personnel, en même temps qu'on découvrait un lot de perles fausses dans son coffre-fort.

Le caissier Chabert eut alors une réponse magnifique.

De sa voix tranquille, il répondit au magistrat :

— Monsieur le juge, je ne lis jamais de romans policiers, et, d'autre part, je ne suis pas un homme d'imagination.

— Je n'en doute pas, mais l'inspecteur Rival aurait à vous demander un renseignement que vous ne lui refuserez certainement pas.

Le policier qui assistait à l'interrogatoire, tira alors de sa poche un paquet soigneusement enveloppé qu'il posa sur le bureau du juge. Lorsqu'il eut enlevé les ficelles qui l'attachaient, le papier écarté laissa voir un poignard malais à la pointe acérée, au manche de bois entouré d'une fine cordelette.

— Savez-vous ce que c'est que cela, Chabert ? demanda alors le policier au caissier.

— Un poignard évidemment, répondit l'inculpé, qui s'efforça visiblement de faire cette réponse d'un ton aussi détaché que possible.

Il y réussit presque. Presque, car « ça manquait un peu de salive », comme disaient les gens du métier.

Evidemment, et pour la première fois, le caissier marquait une émotion.

— Vous ne connaissez pas le couteau malais? lui demanda alors l'inspecteur Rival.

L'inculpé connaissait le couteau malais, mais il ignorait la terrible et difficile manière de s'en servir. Ce qui allait se passer le prouva surabondamment.

Le policier s'était levé et se tenait debout, les mains dans ses poches, près d'une embrasure de la fenêtre. Profitant de cette inattention voulue mais parfaitement jouée, le caissier se dressa d'un bond et saisit le couteau malais pour en frapper l'inspecteur Rival. Mais au simple mouvement qu'il fit pour le saisir, la lame se sépara en deux tronçons, et il demeura interdit de stupeur, ne tenant plus dans la main qu'une poignée de bois avec un morceau de lame parfaitement inoffensif.

Le serrurier de l'inspecteur Rival s'était parfai-

tement acquitté de sa mission, en sciant la lame du poignard et en la ressoudant si faiblement qu'elle devait se séparer en deux à la moindre secousse, ce qui ne manqua pas d'arriver.

— Asseyez-vous, Chabert, lui dit alors le policier fort calme.

Le caissier se rassit, laissa tomber sur le plancher du bureau la moitié de poignard qu'il tenait à la main, puis, fixant sur le juge et l'inspecteur Rival des yeux exorbités, gronda d'une voix sourde :

— Je ne dirai rien... non... je ne dirai rien...

Le misérable haletait, sa poitrine se soulevait au rythme précipité de sa respiration, et son visage cramoisi dénonçait la terrible émotion qui l'agitait.

L'inspecteur Rival passa dans l'arrière-cabinet du juge, et y prit la carafe et le verre d'eau qu'un huissier, préposé sans doute au service des émotions, renouvelait chaque matin.

Il emplit le verre et le tendit au caissier Chabert.

Celui-ci le vida d'un trait et, peu à peu, revint au calme.

Les quelques minutes qui venaient de s'écouler avaient suffi pour transformer sa physionomie du tout au tout.

Le masque d'homme rangé, tranquille, qui était le sien habituellement, venait de tomber pour faire place à celui d'un homme au regard dur; la voix, elle aussi, s'était subitement transformée.

Sa douceur voulue, exagérée presque, se muait en un ton rauque, et une accentuation canaille, allongée, pesait sur les mots.

Le juge et le policier avaient maintenant devant eux, non plus Chabert le caissier, l'homme à l'apparence honorable, mais le vrai Chabert, Chabert le criminel.

Son geste l'avait livré, et pour sauver sa tête peut-être, il ne pouvait plus faire qu'une seule chose : parler.

Et le misérable parla, de sa bouche s'échappa l'aveu terrible.

L'inspecteur Rival ne s'était pas trompé en pen-

sant que Chabert était la cheville ouvrière de l'affaire de Nainville-sur-Seine. Et toujours, il avait considéré que l'assassinat de Georges Berchant et le vol des perles ne pouvaient être des affaires différentes.

C'était Chabert qui avait fait venir de Java, Jorik Nilson et sa mère, nous dirons plus tard dans quelles circonstances, et comment il connut dans ce pays l'infortuné Berchant.

Victime d'un chantage tout d'abord, celui-ci devait être ensuite victime du vol des perles, vol qui décida sa mort.

Jorik Nilson l'exécuta froidement dans le chalet du bord de l'eau avec son terrible couteau malais.

Quant au cabaretier Poupin, il remplissait effectivement le rôle de « boite aux lettres » d'une bande de recéleurs habitant la Hollande.

Arrivé à ce point de sa terrible confession, le misérable s'arrêta. Il lui fallait maintenant dévoiler en quel endroit se terraient Jorik Nilson et sa mère.

Ce fut dans un halètement qu'il donna la précision tant attendue :

— Un hôtel... Rue du Château-des-Rentiers...

— Près du refuge, je vois, dit alors l'inspecteur Chabert.

Chabert n'eut pas le courage de dire oui, et inclina la tête.

C'en était assez, et le juge donna l'ordre de le reconduire à sa cellule.

Lorsque l'inspecteur Rival quitta le magistrat, celui-ci lui tendit silencieusement la main, mais ce silence était plus éloquent que des paroles.

Le policier allait mettre le soir même le point final à la carrière du terrible aventurier qu'était Jorik Nilson, mais la chose n'allait pas sans risques. Cela ne l'empêcha pas de déjeuner fort tranquillement. Lorsqu'il revint à son bureau, son premier soin fut d'appeler près de lui son collègue André.

— Nous sortons ce soir, lui dit-il simplement.

— Quelle tenue? interrogea André.

— Moi, marchand de journaux comme toujours,

et toi, en clochard moyen, ni trop miteux, ni trop splendide.

— Compris, assura André qui avait l'habitude de ces sortes d'affaires depuis qu'il travaillait avec l'inspecteur Rival.

Plus une arrestation lui semblait difficile, et plus le policier s'avérait partisan de la simplicité des moyens. Bien qu'il n'eût rien d'un athlète, il possédait une force de *pince,* une vitesse et une habileté dans la prise, qui lui permettaient de maîtriser en quelques secondes un homme autrement fort que lui.

L'inspecteur Rival et son collègue André arrivèrent sur le coup de huit heures, rue du Château-des-Rentiers.

Non loin du refuge où les miséreux venaient passer la nuit, le Château des Rentiers, disaient-ils par dérision, les deux hommes aperçurent la façade d'un hôtel misérable.

C'était en cet endroit que Jorik Nilson et sa mère se cachaient, si le renseignement donné par le caissier Chabert était exact.

Au rez-de-chaussée de cet hôtel, il y avait une buvette.

Sans hésiter, l'inspecteur Rival et son collègue entrèrent.

D'autorité, l'inspecteur André jeta une pièce de vingt sous sur le zinc en disant d'une voix grasseyante :

— Deux coups de blanc, patron!

Tandis que l'homme en tablier bleu les servait, les deux policiers regardèrent autour d'eux. Ils aperçurent alors, assis devant une table, un individu au teint basané qui buvait un café trouble.

C'était Jorik Nilson.

— On s'en va! dit à haute voix l'inspecteur Rival en vidant son verre.

— On s'en va! répéta comme un écho la voix de l'inspecteur André.

Feignant de buter l'un dans l'autre, les deux hommes firent un demi-tour qui les amena auprès de la table devant laquelle était assis Jorik Nilson.

Celui-ci n'eut pas le temps de se reconnaître, car il bascula, les menottes aux mains, sans avoir pu esquisser un geste de résistance.

Immobile derrière son comptoir, le patron, qui avait compris, se gardait bien de dire mot.

— Le numéro de la chambre? lui demanda l'inspecteur Rival.

— Numéro huit, répondit l'homme.

Les policiers montèrent quatre à quatre, emmenant avec eux leur prisonnier, et ne tardèrent pas à redescendre, ramenant avec eux Marik Nilson.

Jorik portait sur lui un poignard pareil à ceux que l'on connaît, et dans une mallette placée dans sa chambre, on trouva cinq lames et cinq poignées qui n'attendaient que d'être adaptées les unes aux autres.

Le couteau malais étant par-dessus tout une arme de jet, le misérable s'était amplement prémuni de son matériel meurtrier avant de quitter Java.

Quelques instants plus tard, le fils et la mère arrivaient au Dépôt. L'affaire de Nainville-sur-Seine se trouvait en fait terminée, puisque tous ceux qui y avaient pris part se trouvaient maintenant aux mains de la Justice.

Le premier soin de l'inspecteur Rival fut de téléphoner à Fernand Villard et au peintre Surdon, qui ne manquèrent point de le féliciter chaudement.

L'un comme l'autre se trouvaient maintenant libérés de l'inquiétude que leur causait la présence d'un individu décidé à frapper pour faire taire une voix accusatrice. On conviendra qu'une telle inquiétude était des plus justifiées, car il s'en était fallu de peu que le peintre ne tombât sous le couteau de Jorik Nilson.

— Voilà une affaire qui n'a pas fini de faire couler de l'encre! dit un vieux journaliste lorsqu'il apprit l'information sensationnelle.

Et comme un confrère lui demandait pourquoi, il répondit :

— Et l'affaire du vol des perles! On ne sait toujours pas comment la chose s'est passée, comment

il se fait que les vraies perles sont restées dans le bureau de la victime alors que son coffre se refermait sur des ovalines en écaille de poisson.

X

LA RANÇON DU PASSÉ

« La bande du Malais est sous les verrous » ! Tel fut le titre sensationnel que les journaux adoptèrent pour rendre compte du fait divers sensationnel qu'était l'arrestation rapidement menée de Jorik Nilson et de sa mère.

Mais en sous-titre, les mêmes journaux ajoutaient: « Le mystère des perles n'est pas encore dévoilé. »

En réalité, rien n'était plus exact, car on ignorait toujours comment Jorik Nilson et sa mère s'étaient entendus pour mener de concert avec Chabert le chantage qui devait aboutir à l'assassinat du malheureux Georges Berchant.

La vérité sur cette affaire extraordinaire, nous allons la connaître, définitive, intégrale, en écoutant parler l'inspecteur Rival chez Fernand Villard entouré de son neveu Raoul Kersy et du peintre Surdon.

Dans la bouche de cet homme qui en avait vécu heure par heure toutes les émotions, elle constituait un roman tragique, qui prenait sa force impressionnante dans la seule vérité.

— Pour bien comprendre cette affaire et en situer tous les personnages dans leur véritable climat, il faut nous transporter dans cette admirable contrée des îles de la Sonde, dit pour débuter l'inspecteur Rival à ses auditeurs qui l'écoutaient avec une attention passionnée.

C'est là que se trouvent les plus belles pêcheries de perles du monde. Ces pêcheries sont de temps à autre, visitées par des ravageurs qui volent les perles. L'un de ces ravageurs était un capitaine de nationalité américaine nommé Perkins, qui comp-

tait parmi les hommes de son équipage deux Français nommés l'un Berchant, l'autre Chabert.

Un matin, comme il opérait sur un banc de perles, le capitaine Perkins fut surpris par une canonnière hollandaise et amené à Sumatra. On lui infligea une grosse amende et un an de servitude pénale. Les hommes de l'équipage, condamnés comme complices, accomplirent six mois de la même peine.

A sa libération, Berchant chercha du travail et s'engagea dans une pêcherie de perles dont il devint rapidement le chef.

Chabert, lui, vécut une vie de paresse et eut là-bas comme maîtresse une métisse nommée Marik Nilson, la mère de Jorik, âgé alors de cinq ans.

Les deux hommes ne cessèrent pas de se voir et d'entretenir les meilleures relations, jusqu'au jour où Berchant, qui avait mis de l'argent de côté, décida de rentrer en France.

Il fonda la maison d'importation perlière que vous connaissez, et qui, sous son impulsion, devait devenir une des premières de la place.

Chabert rentra en France, lui aussi, peu de temps après, et tout porte à croire que s'il devint le caissier de son ancien camarade, ce ne fut point sans une certaine pression de sa part. Les rappels du passé pouvaient lui faire un tort considérable.

Ici, s'empressa de remarquer l'inspecteur Rival toujours soucieux de vérité, il faut dire que Chabert, homme instruit, bien doué, se montra à la hauteur de sa tâche, et tout alla bien jusqu'au jour où Marik Nilson et son fils arrivèrent en France.

Les couteaux malais dont le fils était nanti, suffisent à nous renseigner sur la valeur de ses intentions.

Il commença à expérimenter son adresse sur le marchand de perles Joeriman, à Marseille, s'empara de ses papiers et vint à Paris où avec sa mère ils connurent la misère.

Chabert leur vint en aide et, de concert, ils organisèrent un chantage dont Georges Berchant fut la victime; vous connaissez par quel mécanisme Jorik

Nilson et sa mère rentrèrent en relations avec lui. Cela permettait à Chabert de rester dans la coulisse, invisible, ignoré.

Tout naturellement, les deux coquins demandèrent à Georges Berchant de leur venir en aide, au nom de l'amitié d'autrefois.

— Et à lui seul, ce mot « autrefois » dissimulait bien des menaces! ne put s'empêcher de remarquer Fernand Villard.

— Oui, reprit l'inspecteur Rival, « autrefois », cela rappelait le passé du matelot embarqué sur un cargo ravageur, la condamnation à six mois de servitude pénale. Et malgré que sa situation fût solidement établie, Georges Berchant redouta le tort immense que pouvait lui faire une telle divulgation.

— Et puis, mon malheureux ami avait une fille sur qui il avait reporté toute son affection, dit d'une voix pénible Fernand Villard. Il ne voulait pas que des misérables pussent troubler son bonheur, car vous le savez, elle devait prochainement épouser mon neveu. Je n'ose penser à la douloureuse existence qu'il mena devant les menaces déguisées dont il était l'objet.

— Oui, monsieur Villard; votre ami dut souffrir, car l'homme d'affaires qu'il était chanta, mais dans une certaine mesure. Il remit à Jorik Nilson, environ trente mille francs en l'espace de trois mois, ce qui est déjà coquet.

Les exigences des misérables se firent plus fortes, et à l'un des rendez-vous de Nainville-sur-Seine, ils exigèrent cent mille francs.

Georges Berchant ne voulut point céder. Il déclara qu'il verserait une somme de cinquante mille francs, mais sous condition que Jorik et sa mère se rembarqueraient pour les îles de la Sonde. Leur passage serait payé en sus de cette somme.

Jorik Nilson et sa mère eurent beau menacer, Georges Berchant se montra inflexible. Mieux même, il ne leur remettrait au moment de leur départ qu'une somme de cinq mille francs, plus le reste des cinquante mille francs en une lettre de change

qu'une banque de Bornéo leur paierait au débarquement. De la sorte, Georges Berchant était certain de ne pas être dupé.

La remise de cette somme devait se faire, bien entendu, à Nainville-sur-Seine, et Georges Berchant donna rendez-vous à Jorik Nilson, sans pouvoir se douter que sa mort était déjà décidée.

— Jorik et Chabert avaient déjà conçu le vol des perles! dit alors Fernand Villard qui écoutait parler l'inspecteur Rival avec un intérêt passionné.

— Exactement! Et pour que ce vol accompli dans des circonstances les plus bizarres pût réussir, il fallait que votre malheureux ami disparût. Et le crime fut exécuté par Jorik Nilson qui ne vint point au rendez-vous, j'entends par là qu'il dissimula soigneusement sa présence à Nainville-sur-Seine. Il surprit Georges Berchant, sans que celui-ci l'eût même entendu venir, et le tua d'un coup de couteau malais lancé à la volée.

— Le crime a suivi le vol des perles, remarqua Fernand Villard. Il ne fallait point que mon ami revînt à Paris, car, infailliblement, il l'aurait découvert.

— Rien de plus vrai, approuva le policier. Mais si je place la mort de Georges Berchant avant le vol des perles, c'est afin de faciliter la compréhension des faits qui vont suivre. Je termine sur ce point en disant que, son coup fait, Jorik Nilson revint à pied à Paris sans avoir été aperçu de personne, et qu'il lui fut facile de se perdre dans l'immense fourmilière d'hommes, où seul son complice Chabert eut connaissance de sa cachette. Et maintenant, poursuivit le policier, j'en arrive au point le plus mystérieux de cette tragique affaire. Comment les vraies perles ont-elles été volées ? Comment les fausses perles furent-elles introduites dans le coffre-fort de l'appartement de Georges Berchant, chez qui, le fait est indéniable, ni Jorik Nilson, ni Chabert ne mirent jamais les pieds?

A ce moment, l'inspecteur Rival vit tous les regards de ceux qui l'écoutaient, tendus vers lui.

Ils allaient être les premiers à connaître ce mystérieux côté du crime de Nainville-sur-Seine.

XI

LE VOL DES PERLES

— Il faut reconnaître que, dans l'affaire du vol des perles, Chabert, qui fut la cheville ouvrière de l'affaire, fit preuve d'une certaine subtilité, et, si le mot n'est pas trop fort, d'une certaine psychologie. Jorik Nilson n'était, lui, qu'un homme de main et pas autre chose.

Cet exorde posé, l'inspecteur Rival poursuivit :

— Une fois encore, il me faut revenir en arrière pour expliquer plus clairement comment il me fut possible de démonter le mécanisme du vol des perles.

« Vous vous souvenez qu'une fois arrêté, Chabert donna à entendre que c'était Georges Berchant lui-même qui aurait opéré la substitution des fausses perles aux vraies.

« Je vous avoue que pendant quelque temps j'ai examiné pareille hypothèse; je devais me poser cette question :

« Pourquoi aurait-il agi de la sorte?

« Il ne me fut pas possible de me faire une autre réponse que celle-ci : agir de la sorte eût été une stupidité de la part de Georges Berchant. Il était le légitime propriétaire de ses perles et libre d'en faire ce qui lui plaisait, sans avoir recours à aucun subterfuge. D'autre part, sa situation de fortune ne pouvait être mise en cause.

« Donc, il fallait chercher ailleurs, et c'est alors que je ne séparai plus l'affaire des perles du crime de Nainville-sur-Seine.

« Il était certain que Georges Berchant avait emporté les fausses perles chez lui, qu'il les avait enfermées dans son coffre-fort, mais ce faisant, il croyait y placer les vraies.

« La substitution avait eu lieu dans son bureau et d'une manière des plus simples.

« Chabert, qui préparait son coup depuis longtemps, avait fait fabriquer des boîtes-écrin exactement semblables à celles qu'utilisait Georges Berchant pour son commerce.

« La description du lot de perles qui faisait l'objet d'une tractation entre celui-ci et le vendeur, Chabert se la procura facilement dnas le courrier commercial de son patron qu'il dépouillait.

« Et il lui fut non moins facile de se procurer des perles fausses pour garnir ces écrins, écrins qu'il substitua à ceux apportés par Georges Berchant à son bureau. Trompé par lesdits écrins, celui-ci les emporta chez lui.

« La réussite de ce coup hardi tenait à une chance assez faible, mais qui se réalisa pleinement.

« Georges Berchant allait rentrer chez lui pour déjeuner, et, comme à son habitude, il enfermerait les écrins dans son coffre.

« Les laisserait-il sans les ouvrir le lendemain avant son départ pour Nainville-sur-Seine, d'où il était entendu qu'il ne devait pas revenir?

« Dans ce cas, le caissier Chabert, demeuré insoupçonnable, ne bougeait pas. Mais si Georges Berchant ouvrait ses écrins, s'il s'apercevait de la substitution, alors il brûlait ses vaisseaux et prenait la fuite avec les perles.

« Ce fut, hélas! le premier cas qui se produisit, puisque le malheureux Georges Berchant ne revint pas, et Chabert continua imperturbablement de tenir sa place.

« Comment ai-je porté mes soupçons sur lui?

« Simplement en passant sa vie au crible, comme je ne pouvais me dispenser de le faire.

« Convaincu que Chabert était bien le voleur des perles, il fallait me demander ce qu'elles étaient devenues, ou, pour mieux dire, découvrir l'endroit où elles étaient cachées.

« Ce fut tout simplement une négligence infime de Chabert qui me l'indiqua, comme vous le verrez

tout à l'heure, mais je craignis tout d'abord que le lot de perles ne fût parti sur Londres ou sur Amsterdam. Cependant, un homme tel que Chabert, qui connaissait admirablement les perles, M. Villard ne manqua point de le remarquer, pouvait, devait même envisager un marché plus avantageux, et s'il se résigna à entrer en relations avec les recéleurs étrangers, ce fut la marche rapide de l'enquête qui l'y obligea.

« En attendant, il lui fallait cacher les perles.

« Où? Pas chez lui assurément, car l'homme était beaucoup trop fin pour commettre pareille bévue.

« Il eut cette idée magnifique, passez-moi un tel mot, de les laisser là où il les avait prises, là où il était le moins probable qu'on irait les chercher, dans le bureau de Georges Berchant.

« Chabert employa le procédé décrit par Edgard Poe, dans la *Lettre volée*. On cherche partout une lettre importante, et on ne la trouve point parce qu'elle est placée bien en évidence, sous les yeux des enquêteurs, dépassant à moitié d'un calendrier vide-poche.

« Chabert creusa l'intérieur d'un vieux registre, et y enferma les perles volées.

« Cette cachette avait d'abord l'immense avantage d'offrir un maximum de sécurité, mais encore, en cas de découverte, celui de permettre à Chabert une défaite qu'il ne manquerait pas de faire tourner à son profit.

« Si les perles étaient retrouvées, eh bien, il nierait éperdument sa participation au vol, essaierait de compromettre la mémoire de son patron et d'insister surtout sur le fait que les perles n'avaient pas quitté le bureau de Georges Berchant, qu'elles étaient toujours demeurées sa propriété.

« Comment ai-je découvert que les perles se trouvaient dissimulées à l'intérieur d'un vieux registre?

« Je vous ai dit que ce fut Chabert qui m'indiqua presque la cachette. Comment ? Oh ! fort simplement.

« Les criminels, quelles que soient les précautions

qu'ils peuvent prendre, négligent toujours un détail minime, détail qui cause leur perte. Ce fut le cas de Chabert.

« Le registre-cachette faisait partie d'une série de mêmes volumes placés dans le bas d'un casier. Or, en portant mon regard sur ces registres, j'en aperçus un qui faisait plus propre, moins abandonné que les autres, et cela me donna l'idée de le visiter.

« Je procédai à cette opération pendant l'heure du déjeuner, pendant l'absence du personnel, et l'opération confirma mon hypothèse.

« L'après-midi même, Chabert était arrêté.

« Ce fut alors que je pus mesurer la force d'ingéniosité de cet homme pour sauver la situation en cas de défaite. Il avait pensé à tout, et s'était ménagé un extraordinaire alibi pour le cas où ses sorties nocturnes seraient découvertes.

« Pendant la perquisition qui fut faite chez lui, un des agents découvrit un flacon de cocaïne, caché dans l'ébénisterie d'un ancien poste de T.S.F. transformé en armoire.

« Tout naturellement, Chabert ne manqua pas d'exciper d'une telle découverte pour sortir l'alibi qu'il croyait définitif.

« — Je sors le soir, je me cache, mais vous savez pourquoi maintenant. Je joins à mes appointements de caissier, les profits du trafic de stupéfiants. »

« Sur le moment, je crus à une feinte, mais en poussant les investigations, force me fut de me rendre compte que le coquin n'avait pas menti. Il s'était mis en relations avec de gros trafiquants, et écoulait de l'héroïne, de la cocaïne, dans la clientèle fermée de son patron.

« C'est pourquoi il ne fut d'ailleurs, non seulement jamais pris en flagrant délit, mais même pas soupçonné.

« En somme, conclut le policier, cet alibi du trafic de drogues valait, dans les circonstances, l'excuse de l'assassin qui disait au juge d'instruction :

« — Je n'ai pu commettre le crime dont on m'ac-

cuse, pour la bonne raison qu'à la même heure où on assassinait la vieille rentière en question, je me trouvais à cent kilomètres de là, en train de commettre un cambriolage. »

« Un tel raisonnement pourrait, à la rigueur, influencer des jurés enclins à la crédulité, mais non pas des enquêteurs rompus aux difficultés de l'enquête policière. En somme, la conclusion heureuse de cette affaire, puisque les criminels seront châtiés, est due pour une part au hasard d'abord, pour une autre part à la maladresse des coupables. »

Tout naturellement, les auditeurs de l'inspecteur Rival se récrièrent, et Fernand Villard ne put s'empêcher de dire :

— Maladresse, admettons-la, laissons au hasard sa petite part, mais laissez-moi vous dire, mon cher, que vous avez donné un rude coup d'épaule à ce hasard-là.

— Je n'exagère rien, monsieur Villard, répondit gravement le policier, et puisque nous sommes ici pour aller jusqu'au bout de la vérité, laissez-moi vous dire qu'il s'en est fallu de bien peu que Jorik Nilson et sa mère ne nous glissent entre les doigts. Et j'entends vous prouver que le hasard et la maladresse furent une fois de plus, il ne faut pas rougir de l'avouer, les auxiliaires des serviteurs de la loi.

« Le hasard, il a joué lorsque le malheureux commissaire Kerlec est allé au cercle des Etrangers, où il s'est trouvé en présence de Jorik Nilson qui se faisait passer pour Joeriman, qu'il a aussitôt reconnu. Et grâce aux confidences qu'il fit à M. Surdon avant sa mort, nous pûmes enfin avoir un signalement détaillé, exact, de Jorik Nilson.

— Rien de plus vrai, acquiesça M. Villard.

— Quant aux maladresses, elles ne sont pas à compter, et je relèverai seulement les plus significatives.

« Savez-vous à combien se montait le gain réalisé dans sa soirée par Jorik Nilson au cercle des Etrangers?

— Une cinquantaine de mille francs peut-être, répondit Fernand Villard.

— Cent dix mille francs exactement!

— Mais c'est impossible ! s'écria alors Fernand Villard stupéfait d'un tel chiffre. Comment expliquer que ce Joris Nilson ait été loger dans le misérable hôtel où vous l'avez arrêté?

— L'âme, la mentalité des criminels sont insondables, assura le policier. Savez-vous combien Jorik Nilson mit de temps pour reperdre une pareille somme dans des tripots clandestins de bas étage? Trois jours, ou trois soirs, plutôt; si bien qu'il se trouvait exactement dans la misère au moment de son arrestation, ne vivant que des subsides accordés parcimonieusement par son complice. Et il y eut entre eux une scène des plus orageuses, qui faillit tourner au tragique.

« Lorsque Chabert apprit de Jorik Nilson le gain formidable réalisé par lui, il lui proposa de partir sans plus attendre pour Amsterdam avec le lot de perles. Celui-ci, craignant d'être dupé par son complice, refusa net. Il dilapida son avoir en trois soirées, et fut contraint de rester à Paris. S'il avait accepté, il est probable que nous ne l'aurions jamais reçu, pas plus que Chabert d'ailleurs.

« Je crois qu'on ne saurait refuser à ce fait l'appellation de hasard? Quant aux maladresses, n'en parlons que pour mémoire.

« Les sorties de Chabert la nuit, l'attentat manqué contre M. Surdon qui arrivait à point pour nous confirmer la présence de Jorik Nilson à Paris, autant de maladresses qui nous furent profitables.

— Il n'en reste pas moins, monsieur Rival, que sans vous, le mystère qui enveloppait la mort tragique de mon malheureux ami n'eût jamais été éclairci, ne put s'empêcher d'affirmer Fernand Villard avec une conviction partagée par tous ceux qui l'entouraient.

— Mystère, venez-vous de dire, repartit l'inspecteur Villard. Puisqu'il faut une conclusion à tout, laissez-moi vous dire ce que j'entends par mystère.

« C'est un ensemble de faits qui apparaissent complexes d'abord, mais en réalité fort simples lorsqu'on les étudie un à un et de près. Parmi eux, il y en a un qu'il faut toujours détacher des autres, et qui sert en quelque sorte de pivot.

« Enfin vous dirai-je que pour résoudre ce que vous appelez un mystère, il faut adapter ses moyens personnels à l'homme que l'on a en face de soi, l'apprécier exactement, et surtout ne jamais sous-estimer un adversaire.

« Ce fut là ce qui perdit Chabert.

« Il eut le tort de se croire trop fort, de se faire exagérément confiance à lui-même. »

Comme l'inspecteur Rival finissait de parler, la voix d'un camelot crieur de journaux monta de la rue :

— Demandez *Paris-Soir... L'Intran...* ...nières nouvelles... ...restation de l'assassin de Nainville-sur-Seine...

LE MOT DE LA FIN

— Voilà une affaire qui n'a pas fini de faire couler de l'encre! avait dit un vieux journaliste au cours de l'enquête.

Disons tout d'abord que l'inspecteur Rival et son collègue André se partagèrent la prime de soixante-dix mille francs réalisée par les deux chèques de Fernand Villard et de l'authentique Joeriman. Ceci dit, revenons-en aux journaux qui faisaient le maximum.

Le public enlevait les éditions spéciales, tellement cette affaire de Nainville-sur-Seine avait piqué au vif sa curiosité par les multiples et dramatiques incidents qui s'étaient produits au cours de l'enquête.

Grâce à l'activité du juge Martinot, l'instruction fut rapidement close.

Lorsque, cinq mois plus tard, l'affaire de Nainville-sur-Seine arriva devant le jury, l'intérêt que lui portait le public rebondit et se manifesta par l'affluence de ceux qui voulurent assister au dénouement.

Et pourtant, on assista rarement à une audience plus dénuée d'intérêt.

Assis au banc des accusés, Jorik Nilson et sa mère ne répondaient que par monosyllabes aux questions du président, par l'intermédiaire d'un interprète.

Le caissier Chabert, correct, humble presque, s'exprimait en phrases courtes, reconnaissant sans discuter les faits qui lui étaient à charge.

Et ce fut sans éclat que tomba le verdict attendu.

Jorik Nilson s'entendait condamner au châtiment suprême.

Marik Nilson fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité, et Poupin, le cabaretier de la zone, à dix ans de la même peine.

Tandis que le public s'écoulait lentement, Trico le garde champêtre de Nainville-sur-Seine, qui avait été cité comme témoin, disait à un garde du [illegible] avec qui il avait engagé conversation au sujet de sa feuille de remboursement de frais :

— C'est tout de même une satisfaction de savoir que les assassins du pauvre père La Poisse viennent d'en prendre pour leur compte!

FIN

Pour paraître jeudi prochain :

Markoff

Roman policier inédit

par CHARLES MARCELLUS

L'Imprimerie Moderne, 177, route de Châtillon, Montrouge. 5-9-33

SENSATIONNEL

Tous les **MERCREDIS,** demandez
à votre marchand de journaux habituel

LE PETIT ROMAN POLICIER

du DRAME,
du MYSTÈRE,
de l'ANGOISSE,
de l'INTÉRÊT

pouvant être mis entre toutes les mains

LE ROMAN COMPLET :
sous couverture en **4** couleurs **0.45**

Le 1er numéro exceptionnellement : **0.25**

J. FERENCZI & FILS, EDITEURS
9, RUE ANTOINE-CHANTIN, PARIS (14e)
Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement
Made in France

L'Imprimerie Moderne, 177, route de Châtillon, Montrouge.